

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

PANAMA PAPERS

Le point de vue de l'expert p.5

RESTAURANTS DE PLAGE

Les concessions menacées ? p.3

FESTIVALS

Jazz à Juan et à Nice



C'EST L'ÉTÉ

Nice : la saga Alziari

ALZIARI : LES SECRETS DE L'OR JAUNE

L'enseigne niçoise vend de l'huile d'olive fabriquée depuis près de cent cinquante ans dans son moulin du boulevard de la Madeleine

Pour comprendre la fabrication de l'huile d'olive Alziari, il faut aller au moulin du boulevard de la Madeleine, le seul encore en fonction à Nice. En 1868, César Martin, fils d'une famille de blanchisseurs, s'était lancé dans la fabrication de l'huile d'olive. Il avait alors racheté un ancien moulin en ruines et fait construire un établissement neuf. En 1900, Nicolas Alziari, beau-fils de César Martin, eut l'idée d'emprunter des techniques utilisées dans le monde du vin, du champagne, du café ou du chocolat et de travailler en assemblant les variétés. En 1991, Gilles Piot, frère du beau-fils de Jean Nègre - dont la maman s'appelait Pauline Alziari - s'est porté acquéreur du moulin et de la boutique.

Leurs propres oliveraies dans les Alpes-Maritimes

« Nous transformons les olives dans notre propre moulin qui utilise une technique assez rare avec une meule de pierre à l'ancienne » indique Vincent Piot, directeur adjoint de l'enseigne niçoise présidée par son père Gilles Piot. Le frère de Vincent, David, est aussi directeur adjoint et leur maman, Brigitte, est responsable des points de vente. « Nous faisons de la production et de la vente d'huile d'olive et d'épicerie fine, poursuit le directeur adjoint. Nous sommes les premiers



Vincent Piot, devant la boutique historique de la rue saint François de Paule à Nice

producteurs de l'olive d'appellation Nice. Beaucoup d'apporteurs d'olives sont devenus âgés et nous avons augmenté petit à petit le taux d'approvisionnement. Nous

sommes propriétaires d'oliveraies dans le département ».

Une fabrication aussi secrète que précise...

Comme le faisait Nicolas Alziari en 1900, l'entreprise produit des huiles qui sont un assemblage de variétés venant de l'étranger : « Il y a un secret de fabrication qui date de plus de cent ans sur certains crus, indique Vincent Piot. La fabrication est secrète et précise, il faut savoir trouver les bons crus. On peut comparer cette fabrication à celle du thé, du vin ou du champagne ».

Chez Alziari, on vend aussi des olives : « Un maître confiseur prépare dans le sel les fruits qui travaillent pendant plus de six mois pour en faire des olives de table. L'olive de Nice est récoltée "tour-nante", c'est-à-dire mûre d'un côté

seulement. D'autres variétés sont récoltées très mûres, d'autres très vertes. Nous vendons aussi de la tapenade, sous-traitée par des ateliers, et des savons à base d'huile d'olive ».

Grâce à ses deux magasins et à un réseau de revendeurs, les affaires de l'entreprise baignent dans l'huile, que ce soit dans la région ou à l'étranger.

« Nous sommes - de très loin - le plus gros producteur de la région, ce métier n'étant pas très professionnalisé. Nous sommes présents dans une vingtaine de pays, les plus intéressés étant ceux du nord de l'Europe. Nous voulons conforter notre présence à l'étranger et contrôler nos approvisionnements pour disposer toujours des mêmes produits » conclut Vincent Piot.

Pierre BROUARD



Le moulin du boulevard de la Madeleine.

DES PLAGES PRIVÉES MENACÉES PAR LA LOI

Depuis le décret de 2006, les restaurateurs de plage, qui sont soumis à la loi Littoral, sont en lutte contre des menaces de fermeture

Un tiers de plages privées sur la Côte d'Azur

La France compte 1500 plages en concession, dont un tiers se trouve sur la Côte d'Azur. Ces établissements sont soumis à la loi littoral et notamment à un décret de 2006 qui limite l'occupation des plages-restaurants à 20% du domaine public maritime. Il prévoit aussi que leurs structures soient démontables et les oblige à fermer au moins six mois par an.

Les propositions des plagistes

A l'issue de leur convention nationale, les 30 et 31 mai 2016 à Cannes, les plagistes ont proposé « une modification du décret plage de 2006 pour la densité et la démontabilité des équipements en prenant en compte les territoires et les patrimoines ». Ils ont aussi demandé « une augmentation de la durée de la concession de 12 à 18 ans ».

Etablissements démontés en fin de saison

Le principe de la démontabilité des établissements est inscrit dans la loi Littoral, le décret de 2006 imposant désormais aux concessionnaires de démonter leur établissement à chaque fin de saison pour faire place nette en hiver. A Villeneuve-Loubet, une demande a été présentée par la mairie pour une ouverture à l'année.

Nice : pas de fermeture

A Nice, les concessions alternent plages publiques et privées. Elles bénéficient de structures en dur, sous la Promenade des Anglais, qui ne font pas partie du domaine maritime. Aucune fermeture n'y est donc envisagée actuellement.



132 plages privées

Le nombre de plages privées : Antibes (7), Beaulieu-sur-Mer (2), Cagnes-sur-Mer (6), Cannes (32), Cap d'Ail (4), Eze (2), Golfe-Juan (5), Juan-les-Pins (33), Mandelieu-la-Napoule (3), Menton (9), Nice (15), Roquebrune-Cap-Martin (1), Saint-Jean-Cap-Ferrat (2), Saint-Laurent-du-Var (2), Théoule-sur-Mer (5), Villefranche-sur-Mer (1), Villeneuve-Loubet (3).

Cannes et Antibes-Juan-les-Pins : 22 plages menacées de fermeture

Huit plages sont menacées de fermeture à Cannes et quatorze à Antibes-Juan. D'autres doivent être réduites ou déplacées. Des cas sont en discussion actuellement à Cagnes-sur-Mer, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Cap-d'Ail, Golfe-Juan.

Nice-Cannes-Antibes : 105 ME de chiffre d'affaires

Selon un audit sur les plages privées sur la période 2009 - 2013, on comptait à Nice quinze établissements générant un chiffre d'affaires de 20 M€. A Cannes, les concessions généraient 40 M€, à Antibes-Juan-les-Pins 35 M€. Trois plages en régie municipale ont vu le jour : « Richelieu » à la Garoupe (Antibes), « Macé » et « Zamenhoff » à Cannes.

2000 emplois directs

Les 132 plages privées comptent de 30 à 40 salariés en moyenne, soit 2000 emplois directs et 6000 emplois indirects. Un millier de ces postes seraient menacés selon René Colombar, gérant du Blue Beach à Nice, président de la fédération nationale et responsable du syndicat des plagistes niçois.

Pierre BROUARD

LA PHRASE

“

Malgré une célébrité médiatique gagnée dans les airs, en politique, Nicolas Hulot n'a brassé que du vent et n'est plus aujourd'hui qu'un «dégonflé».

”

Lionnel Luca, député-maire de Villeneuve-Loubet, sur son compte Twitter.

LA GAZETTE DU PALAIS

LES MESURES ANTI-TABAC SONT ELLES EFFICACES?



Jean-Jacques Beltramo croque chaque semaine une actualité pour vous !

Vacances tranquilles: pensez à Ariane...

Vous partez à l'étranger ? Le service Ariane (www.diplomatie.gouv.fr) permet de vous signaler gratuitement auprès du ministère des Affaires Étrangères.

L'inscription, conçue en concertation avec la CNIL, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité.

Elle permettra de recevoir des recommandations de sécurité par courriels si la situation dans le pays le justifie, d'être contacté en cas de crise, de prévenir un contact désigné en cas de besoin. De quoi mettre tous les atouts de son côté pour les vacances...

Dépenses publiques : pour le moment, ça va...

Selon la Cour des comptes, qui a rendu public son rapport annuel sur la situation et les perspectives des finances publiques (<https://www.ccomptes.fr/>), la prévision de déficit public de 3,3% est atteignable en 2016. Mais, pour les trois années suivantes, la juridiction souligne que l'objectif suppose « une maîtrise sans précédent des dépenses publiques alors qu'aucune indica-

tion n'est donnée sur les réformes à mettre en œuvre pour l'atteindre et qu'à l'inverse de nombreuses décisions récentes vont conduire à des dépenses supplémentaires importantes. »

Comme à chaque fois, la période d'efforts viendra après... les élections...

Magistrats menacés : mesures de protection

Suite à la multiplication des menaces physiques et de développement de « stratégies de défense judiciaires ayant pour objet principal la déstabilisation par le biais de dénigrements médiatiques », la ministre de la Justice Christiane Taubira avait fait engager en son temps une réflexion pour améliorer la protection des magistrats victimes de telles pratiques.

Le groupe de travail a rendu douze propositions, parmi lesquelles des mesures de protection rapprochées et un soutien professionnel et hiérarchique aux magistrats visés.

Le rapport qui vient d'être remis au Garde des Sceaux pointe que, d'avril 2014 à début 2015, cinq procédures judiciaires ont été ouvertes des chefs d'association de

malfaisants en vue de commettre un assassinat sur un magistrat exerçant au sein d'une juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) ou du pôle anti-terroriste de la Cour d'Appel de Paris.

Les JIRS regroupent des magistrats du parquet et de l'instruction possédant une expérience en matière de lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière dans des affaires présentant une grande complexité.

Les B.U. de Nice recrute des étudiants

Les bibliothèques universitaires (B.U.) de Nice recrutent des étudiants pour la prochaine rentrée. Conditions : être en formation initiale inscrit à la préparation d'un diplôme délivré au nom de l'Etat ou à la préparation d'un concours de recrutement dans la fonction publique. Attention ces contrats sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche.

Renseignements sur le site de l'Université.

LES CHIFFRES

30 milliards

la somme qui échappe au fisc sur les comptes à l'étranger qui sont non déclarés.

36 milliards

sur les comptes de dépôt à vue en France.

33 M€, le budget

propreté de la Ville de Nice (2015).

552 hôtels classés dans le département pour 54 000 chambres.

30 000 bénéficiaires de l'APL dans les Alpes-Maritimes.

12 000€

l'indemnisation moyenne d'un sinistre inondation sur la période 1988-2015.

PANAMA PAPERS : COMMENT RECONSIDÉRER LES FONCTIONS D'UN AVOCAT FISCALISTE

Le scandale des *Panama Papers* du 3 avril dernier a permis de mettre en lumière un certain nombre de détenteurs de participations dans des sociétés établies dans des territoires à la fiscalité plus ou moins privilégiée. En parallèle, la cote de popularité et d'intégrité de l'avocat fiscaliste a chuté. Force est de constater que la profession d'avocat fiscaliste est mal connue du public. En effet, grâce au travail d'analyse du Consortium international des journalistes d'investigation de plus de 11 millions de fichiers provenant du cabinet d'avocats panaméen *Mossack Fonseca*, une liste de dirigeants politiques, de sportifs, de milliardaires détenant plus de 200.000 structures offshores a été mise à jour.

Pour rappel et au regard des règles fiscales françaises, la détention d'avoirs à l'étranger n'est pas illégale par principe si les contribuables résidents fiscaux français se conforment aux obligations déclaratives françaises. Ils sont notamment tenus de déclarer les comptes détenus à l'étranger, (directement¹ ou indirectement via une structure interposée²), le montant des avoirs étrangers au titre de l'ISF³ lorsque la base nette taxable est supérieure à 1,3m€, et les revenus générés par ces avoirs. Tout un corpus de règles limite donc le contribuable français tenté par des schémas illégaux permettant d'éviter totalement l'impôt.

Ainsi, l'Administration fiscale sanctionne en principe les dispositifs fictifs ou ne comportant qu'une réalité fiscale. Dans cette nébuleuse, l'avocat fiscaliste français diligent a un rôle à jouer encadré par des règles déontologiques.

La première règle concerne l'ensemble des avocats et conduit à un devoir de prudence obligeant l'avocat à conseiller une solution légale. De plus, la règle précise

clairement « lorsqu'il a des raisons de suspecter qu'une opération juridique aurait pour objet ou pour résultat la commission d'une infraction, l'avocat doit immédiatement s'efforcer d'en dissuader son client. A défaut d'y parvenir, il doit se retirer du dossier »⁴.

La seconde règle est issue de l'ordonnance n° 2009-104⁵ introduisant une double obligation pour les avocats (i) de vigilance à l'égard des clients,⁶ notamment quant à leur identification, l'objet et la nature de la relation d'affaires ; obligation renforcée lorsque le client n'est pas physiquement présent pour être identifié, ou lorsque l'opération envisagée favorise l'anonymat⁷ et (ii) de déclaration de soupçon d'infraction, notamment de blanchiment en cas de soupçon que les sommes inscrites dans leurs livres ou que les opérations portant sur des sommes dont elles savent, qu'elles proviennent d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à

l'infraction d'avocat fiscaliste et toute sa force qui le différencie des autres corps de métiers. Cette nomenclature de règles et de limites doit permettre au client d'apprécier la latitude dont est porteur son conseil dans le cadre de l'exercice de ses fonctions afin de mettre en œuvre ses affaires.



Maître Louise Rambaud
Avocat au Barreau de Nice

¹Article 1649 A du Code général des impôts.

²Article 123 bis du Code général des impôts.

³Article 885 A du Code général des impôts.

⁴Article 1.5 du Règlement Intérieur National de la profession d'avocat.

⁵L'Ordonnance n°2009-104 du 30 janvier 2009 est relative à la

son client ainsi que le bénéficiaire effectif de la relation d'affaires. A défaut d'identification ou de précision suffisantes sur l'objet et la nature de la relation d'affaires, l'avocat doit y mettre un terme (Article. L 561-8 du Code monétaire et financier).

⁷Article L. 561-10 du Code monétaire et financier.

⁸Article L. 561-15.-I du Code monétaire et financier.

⁹Lorsque l'un au moins de 16 critères listés par le décret n°2009-874 du 16 juillet 2009 est identifié. Par exemple, l'utilisation de sociétés écrans, dont l'activité n'est pas cohérente avec l'objet social ou ayant leur siège social dans un Etat ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France une convention fiscale permettant l'accès aux informations bancaires, identifié à partir d'une liste publiée par l'administration fiscale, ou à l'adresse privée d'un des bénéficiaires de l'opération suspecte ou chez un domiciliataire au sens de l'article L. 123-11 du code de commerce, la réalisation d'opérations financières par des sociétés dans lesquelles sont intervenus des changements statutaires fréquents non justifiés par la situation économique de l'entreprise, le recours à l'interposition de personnes physiques n'intervenant qu'en apparence pour le compte de sociétés ou de particuliers impliqués dans des opérations financières ; les opérations financières internationales sans cause juridique ou économique apparente se limitant le plus souvent à de simples transits de fonds en provenance ou à destination de l'étranger.

¹⁰Audition de Me Stéphane Austry, Président de l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux lors de la séance de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'assemblée nationale du 18 mai 2016 à 10h30.

LA PREMIÈRE RÈGLE CONDUIT LES AVOCATS À UN DEVOIR DE PRUDENCE ET LES OBLIGE À CONSEILLER UNE SOLUTION LÉGALE

un an ou participent au financement du terrorisme⁸, ou de fraude fiscale⁹.

D'autres règles incombent par ailleurs à tout avocat fiscaliste. En effet, il a pour mission envers les contribuables non pas de les faire échapper à la loi fiscale, mais de les conseiller en vue de les aider à se conformer à une législation complexe et mouvante¹⁰. Il n'est pas exempt de proposer à son client des schémas d'optimisation fiscale légaux, qui se différencient de la fraude fiscale.

C'est là tout l'attrait de la pro-

prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, et modifie le Code monétaire et financier conformément à la directive n° 2005/60/CE, ainsi que la Loi n° 2004-130 du 11 février 2004 réformant le statut de certaines professions judiciaires ou juridiques, des experts judiciaires, des conseils en propriété industrielle et des experts en ventes aux enchères publiques.

⁶L'article L 561-5 1. du Code Monétaire et Financier modifié par l'ordonnance 2009-104 dispose que l'avocat est tenu d'identifier

>> MARCHÉS PUBLICS

OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES

Antibes – Sophia : le chantier du bus tram avance

La CASA - en partenariat avec les communes d'Antibes Juan-les-Pins, Biot, le conseil départemental, l'Etat, la région, la commune de Biot, Valbonne et Vallauris - met en œuvre un projet de transport public : le Bus-tram. Depuis le début des travaux au nord de l'autoroute A8 fin 2014, plusieurs aménagements ont déjà été réalisés en parallèle pour fluidifier le trafic routier : création d'un nouveau giratoire AzurArena, mise en service d'une nouvelle bretelle de sortie d'autoroute à l'Ouest raccordée avec le nouveau giratoire AzurArena pour une amélioration des sorties A8, passage à 2 x 2 voies de la branche sud du giratoire des Trois Moulins pour augmenter les capacités de trafic de la RD 535, création d'un nouvel accès entre Super Antibes et le giratoire des Trois Moulins pour un aménagement d'entrée de ville facilité.



La technopole est mal desservie par les transports en commun. Entre Antibes et le parc, le bus tram en site propre devrait améliorer la situation.

Aussi, dans le courant de l'été, la modification de la nouvelle bretelle Est qui relie la sortie d'autoroute d'Antibes à la route des Chappes va être mise en service. Ce nouvel aménagement permettra d'avoir un accès direct à la technopole de Sophia Antipolis et ainsi de fluidifier le trafic en sortie d'autoroute.

Désormais, la sortie 44 de l'autoroute A8 sur Antibes Juan-les-Pins depuis Nice bénéficiera de trois sorties : une sortie centrale vers Antibes et Vallauris, une sortie Ouest directe vers les Trois Moulins et Sophia Antipolis-les Clausonnes (Valbonne) et une sortie à l'Est vers Sophia Antipolis-Saint Philippe (Biot).

Dans le même temps, les travaux continuent avec la réalisation du pont bus-tram franchissant la RD535 et la création de la plateforme du bus-tram (étanchéité, réalisation de la voirie, trottoirs, garde-corps, dispositifs de sécurité, etc).

THÉOULE-SUR-MER

198 832 € pour le Centre Technique Municipal

La commune projette de rénover et réaménager son Centre Technique Municipal. Pour ce faire, elle prévoit de regrouper et restructurer deux espaces municipaux contigus (le CTM actuel et les locaux annexes de la salle des fêtes) afin de créer une zone de stockage avec garage (pour les engins), trois bureaux, deux vestiaires, des douches, une salle de vie, des rangements, des toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite. Le coût estimatif des travaux est de 198 832 € HT.

Conseil municipal du 9 juin 2016

SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

211 362 € pour la voirie

Plusieurs chantiers vont être réalisés d'ici la fin de l'année :
- Avenue de la Libération : réfection de la chaussée et réalisation de deux plateaux transversants avec création de coussins berlinois, création d'une grille de récupération des eaux pluviales (investissement : 147 626 € TTC).
- Réfection de la chaussée de la Montée du Cap (40 398 € TTC).
- Renforcement de la capacité d'évacua-

tion de la grille transversale avenue Marie-Louise Sabatier (12 696 € TTC).
- Grillepluvialevue Durandy (1000 € TTC).
- Réalisation de deux dos d'âne boulevard de Gaulle (10 000 € TTC).
Conseil municipal du 9 juin 2016

SAINT-MARTIN-VÉSUBIE

Aménagement de la place De Gaulle

La commune va procéder à des travaux d'aménagement de la place du Général De Gaulle et de son pourtour ainsi que la place des Allées. Le chantier comprendra aussi la création d'un parking.

Conseil municipal du 7 juin 2016

SAINT-VALLIER-DE-THIEY

10 560 € pour des trottoirs allée Charles-Bonome

Le cheminement piétonnier, situé allée Charles Bonome, à hauteur des jeux de boules, quotidiennement emprunté par des enfants scolarisés, est dangereux. La commune souhaite réaliser des trottoirs pour mettre en sécurité les piétons. A ce jour, le montant de la dépense a été estimé à 10 560 € TTC.

Conseil municipal du 17 juin 2016

TOUËT-SUR-VAR

14 000 € pour la restauration de la chapelle Saint-Antoine

La commune va procéder à la restauration de la chapelle Saint-Antoine. Un investissement de 14 000 € HT.

Conseil municipal du 17 juin 2016

TOURETTE-DU-CHÂTEAU

37 K€ pour la réfection du patrimoine

La commune a établi la liste des projets de valorisation de son patrimoine immobilier et mobilier. Elle souhaite procéder à des travaux pour le four de la Coussière, la chapelle sainte Anne, les autels de l'église, la chapelle Saint Michel, la chapelle saint Grat.

SÉRANON

19 891 € pour le jeu de boules

Le jeu de boules du hameau de la Doire va être aménagé. Un investissement de 19 891 euros TTC

Conseil Municipal 10 juin 2016

Pour plus d'informations,
Utilisez ce FLASHCODE



SOPHIE PAIN, AU FOUR ET AU VOLANT DE SON FOOD TRUCK ÉVÉNEMENTIEL

La jeune Antiboise se déplace avec sa camionnette pour des anniversaires, fêtes, séminaires ou salons et propose ses petits plats faits maison

Créé en janvier 2016, le food truck « *Les Farcis de Sophie* » commence à se faire connaître sur la Côte d'Azur. Iséroise d'origine, diplômée de marketing du CERAM Sophia-Antipolis, Sophie Pain avait ce projet dans un coin de sa tête depuis une dizaine d'années. « Je suis partie un an aux Etats-Unis pour mes études, puis j'ai travaillé dans le nautisme à Antibes, raconte la jeune entrepreneur de 34 ans, près de son camion, dans la zone industrielle des Trois-Moulins à Antibes où elle stocke les produits de sa micro-entreprise. « *J'ai fait cinq saisons dans un kiosque, j'ai été associée à la gestion d'un snack à Cannes pendant trois ans. Je suis très active et j'avais besoin de travailler plus. Je me suis lancée dans la restauration traditionnelle, j'ai intégré les cuisines du restaurant de plage du Croisette Beach durant deux saisons.* »

C'est alors que son projet de food truck a germé : « *J'ai passé un CAP cuisine au lycée hôtelier Paul-Augier, à Nice. J'aime le côté mobile du commerce. Ce projet a mis neuf mois à voir le jour, j'ai été immatriculée en janvier 2016 et j'ai eu mon véhicule mi-mars.* »

Sophie a tout de suite travaillé et n'a pas arrêté. Son food truck a été vu un peu partout sur la Côte et notamment lors d'un match de football à l'Allianz Riviera de Nice.

7000 bouches à nourrir aux Nuits Carrées

« *Mon activité marche bien, poursuit la jeune gérante. J'ai travaillé pour le public (fête des Mai à Nice), pour des particuliers (anniversaires) ou des entreprises (séminaires, salons, foires). J'étais présente aux Etoiles de Mougins en juin, puis au festival des Nuits Carrées à Antibes où j'avais 7000 bouches à nourrir et j'avais ajouté à mon food truck des chapiteaux, avec points sucrés, salés et farcis. Je me rends aussi dans des domaines viticoles dans le Var, pour des animations culinaires et je serai au festival sur la colline*



Sophie Pain propose ses petits plats faits maison dans son food truck.

du Château à Nice début août.

Evidemment, Sophie Pain ne vend pas que des farcis, mais toutes sortes de plats : « *C'est*

Des panneaux solaires sur le toit de son camion le rendent autonome en énergie. Et ce ne sont pas les seules preuves de la démarche

« JE SUIS TRÈS ACTIVE, J'AVAIS BESOIN DE TRAVAILLER PLUS »

une image, il suffit qu'il y ait un contenant, cela peut être des légumes, du pain, des cannellonis, des nems ou des choux à la crème, etc. Mes recettes viennent d'idées de voyages ou de repas pris entre amis ou au restaurant.

éco-responsable des « *Farcis de Sophie* » : « *Tous les emballages sont recyclables, sacs en papier et cartons recyclés, couverts en plastique recyclable, tri des déchets.* »

Pierre Brouard

LA GÉRANTE



Sophie Pain

- 34 ans
- Originaire de l'Isère
- Diplôme de marketing du CERAM Sophia-Antipolis

- Un an aux Etats-Unis pour ses études CAP cuisine à Nice
- Célibataire, sans enfant, Vit à Antibes

SON FOOD TRUCK



NOS ÉCHOS

NICE – AIDES

Maison d'accueil des victimes

Depuis janvier, près de 450 personnes ont pu bénéficier de l'aide de cette structure, soit une augmentation de 73% par rapport à la même période de l'année dernière. Elle a accueilli de nouveaux services depuis sa création pour accompagner les victimes d'infractions pénales.

SOPHIA – TRANSPORTS

Succès de la ligne X-Press

350 000 voyageurs sont montés à bord de ces bus à étage mis en service en janvier et qui ont permis d'augmenter la capacité de la ligne de 50% avec une offre de plus de 7 000 places par jour (36 allers et retours). La ligne 230 assure la liaison Nice et Sophia-Antipolis et totalise plus de 3 000 voyageurs par jour (97% de satisfaction chez les usagers). Pour améliorer le service, la possibilité d'aménager une voie réservée sur la bande d'arrêt d'urgence de l'A8 est à l'étude.

FRANCE – PASSEPORTS

Mise en place de la pré-demande

Après une phase d'expérimentation dans d'autres régions, le service a été généralisé sur l'ensemble du territoire au 1^{er} juillet. Ce téléservice permet de renseigner des données puis d'obtenir un numéro de pré-demande pour accélérer la prise en charge en mairie.

BIOT – TELEALERTE

Un service de prévention

Pour renforcer l'information des populations, un dispositif d'alerte via SMS et message vocal est mis en place dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Selon les événements, les citoyens peuvent être alertés des moyens de prévention et/ou des consignes à suivre pour assurer leur sécurité : phénomènes climatiques extrêmes, crises sanitaires ou encore perturbations de la commune.

NICE – SANTE

L'été des seniors

La ville met en place un panel d'activités destiné à favoriser le lien social et combattre l'isolement : des animations culturelles, sportives ou de loisirs sont proposées aux plus de 55 ans.

Rens : www.nice.fr

LA RÉGION VEUT DES PORTS «SMART» ET ÉCONOMES EN ÉNERGIE



Des ports intelligents ou «smart» permettent de gagner en efficacité et d'économiser l'énergie.

Faire des ports connectés et intelligents qui optimisent leur consommation énergétique. Telle est l'ambition de la Région qui dispose en la matière de nombreuses infrastructures et de

savoir-faire dans les hautes technologies.

Christian Estrosi a présenté les axes du partenariat passé entre la Région et le Grand Port de Marseille. Il s'agit notamment

de faire bénéficier le port du savoir-faire de la Région en matière de dossiers de financements européens.

En matière de digitalisation des initiatives ont déjà été développées : suivi des containers développé par Traxens via des capteurs, dématérialisation des procédures douanières avec les logiciels AP+ et Neptune Port, implantation de data centers par l'entreprise Interxion.

Une convention de coopération vient d'être actée avec Cisco pour amplifier le développement de la Région et plus particulièrement sur le port. Parmi les projets : améliorer la productivité par la numérisation des procédures, la création d'un cluster alliant les entreprises et les centres universitaires comme de recherche et la régulation de la consommation énergétique.

FIBRE : LE HAUT DÉBIT S'INVITE PARTOUT



Après la signature, le déploiement de la fibre sera effectif en 2020.

La convention pour le déploiement de la fibre optique dans les 55 communes qui seront desservies par Orange a été signée. Le schéma directeur départemental d'aménagement numérique est entré dans sa phase opérationnelle avec le lancement du plan Très Haut Débit 06 dont l'objectif est de rendre les Alpes-Maritimes 100% fibre d'ici cinq ans. Si cent communes sont concernées par ce plan, 63 situées sur la bande

littorale seront desservies d'ici 2020, dont 55 par Orange.

La convention réunit l'État, la région, le département et cinq établissements publics de coopération intercommunale (Métropole Nice-CA, Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, Communauté d'agglomération de la Riviera française, Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, Communauté d'agglomération des Pays de Lérins).

NOS ÉCHOS

CANNES – EVENEMENT

Trustech s'installe au Palais des Festivals

Trustech a signé avec le Palais des Festivals un contrat de cinq ans. La manifestation dédiée aux technologies de la confiance se tiendra à Cannes du 29 novembre au 1^{er} décembre après trente éditions en région parisienne. Plus de 1800 professionnels sont attendus dont les dirigeants les plus influents de l'industrie du paiement sécurisé et de l'identification.

NICE – ENTREPRENDRE

Start up et étudiants

Jusqu'au 22 juillet, l'EIA, plus grand programme d'été d'entrepreneuriat d'Europe, réunit des étudiants du monde entier dans le domaine des innovations numériques. Récompenses à la clé pour les meilleurs.

BIOT – PROPLETE

Une campagne de lutte contre les dépôts sauvages est lancée par la mairie, des flyers distribués à la population. Des caméras nomades peuvent surprendre les contrevenants...

EXPERTS : CHRISTIAN GUYON NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'UCEJAM

À la suite de leur assemblée générale du Mas d'Artigny, les experts de justice des Alpes-Maritimes et du sud-est ont désormais comme nouveau président Christian Guyon, qui vient remplacer à ce poste Valérie de Blecker, arrivée au terme de son mandat de trois ans.

Professeur à l'université de Nice jusqu'en 2010, Christian Guyon a enseigné la gestion financière dans les « business schools » de deux universités américaines, Richmond et Berkeley, ainsi qu'au CPA. Il a été également chargé de conférences à l'ENA et à HEC. Il a présidé le jury de gestion publique, comptant pour le classement de sortie de l'ENA en 1999. Ancien directeur de la collection Expertise-comptable chez Masson (35 ouvrages édités), il a lui-même écrit dans le passé huit ouvrages touchant le diagnostic financier et le contrôle de gestion. En 2004 son dernier titre « Gestion financière » est paru aux Editions de la Revue Fiduciaire.

Evaluation du préjudice économique

En région Paca, il intervient depuis plus de 25 ans comme consultant auprès d'entreprises high-tech pour les aider à formuler leur plan de développement, obtenir des subventions (Oseo

notamment), négocier avec les banquiers et faire entrer au capital des capitaux-risqueurs. Il a accompagné plusieurs chefs d'entreprise de PME dans des acquisitions ou dans la cession de leur firme et s'est trouvé aux côtés de grandes sociétés pour effectuer des évaluations ou acquisitions et aussi pour accompagner des dossiers de perte d'exploitation à la suite de sinistres (dont l'incendie d'un hypermarché de 4500 m² ayant causé 1,2 M€ de perte).

Comme expert judiciaire, il s'est spécialisé dans l'évaluation de préjudice économique et plus généralement exploitation de données chiffrées à caractère comptable ou financier. Inscrit à la Cour d'Appel depuis 2011, il a été choisi comme sapiteur par le président de l'UCEJAM en 2012 et 2013. Il a été désigné par les tribunaux dans vingt sept expertises, depuis avril 2012.

Il a animé une formation des magistrats sur le préjudice économique pour l'École Nationale de la Magistrature en 2014 à Aix en Provence.

Ses projets

À la tête de l'Union des compagnies d'experts de justice des Alpes-Maritimes et du sud-est (UCEJAM), il entend pour les trois ans à venir suivre deux



Christian Guyon, nouveau président de l'UCEJAM.

orientations principales, l'une dirigée vers les partenaires de l'association, l'autre vers les membres.

Vers les premiers, il veut renforcer les liens avec les magistrats, les avocats (renégociation des Entretiens de la citadelle), éviter « une concurrence inutile » avec les formations de l'UCECAAP. Pour les membres, il souhaite favoriser le recrutement et l'intégration des nouveaux experts, renforcer les liens, moderniser le

site internet, etc. Un programme qu'il proposera à la discussion en septembre du prochain conseil d'administration de l'UCEJAM.

Le bureau

Vice-présidente Patricia Manarini-Seurt ; *secrétaire général* Fabrice Gentili ; *secrétaire générale-adjointe* Chantal Abbou ; *trésorier* François Talon ; *chargé de l'instruction des dossiers des nouveaux membres* Amédée Blanc.

LOUIS BAILET : 60 ANS DE CARRIÈRE... DÉJÀ !

Une réception chaleureuse sur la plage Beau Rivage a été organisée cette semaine à l'occasion des soixante années de carrière de Louis Bailet. Des noces de diamant qui ont rassemblé autour de l'officier ministériel et public de nombreux amis, membres des professions du droit et du chiffre, qui au cours de toutes ces années n'ont pu qu'apprécier les qualités humaines de ce grand professionnel.

Un métier difficile

Louis Bailet débuta sa carrière dans l'étude d'un huissier de justice en février 1967 à Nice. Pendant trois ans, il découvrit la réalité d'un métier difficile, pris entre deux feux, celui des créanciers et celui des débiteurs. Il a toujours été « à la recherche d'une solution apte à satisfaire les parties et à développer la procédure la mieux adaptée ».

En 1960, il entre pour pour cinq ans comme principal à l'étude Vidry avant de devenir à son tour, suite logique de son investissement professionnel, le titulaire d'une charge à Avignon. D'une modeste étude, il va en faire à force de travail la première du Vaucluse.

Louis Bailet reviendra à Nice en 1982 comme greffier en chef du tribunal de commerce. Novateur, en avance sur son temps, il entreprit d'informatiser ses services et va lancer dès 1986 sur le Minitel la compagnie Infogreffé qui aujourd'hui est toujours le site de référence de l'information légale et des services aux entreprises.

Une nouvelle page s'ouvre maintenant pour Louis Bailet. Ses nombreux amis l'ont entouré pour écrire les premiers mots d'un nouveau récit passionnant.



Louis, Florence et Bernard Bailet

FEUX DE FORÊT : ENQUÊTE PUBLIQUE OUVERTE SUR LA COMMUNE DE NICE

Ouverte du 27 juin au 5 août, une enquête publique est actuellement en cours pour établir sur la commune de Nice un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendie de forêt (PPRNPIF).

Elle a été prescrite par le préfet pour évaluer l'état des risques, qui ne sont pas nuls, puisqu'en une trentaine d'années 397 départs de feux ont été recensés dans les Alpes-Maritimes, dont un qui a traversé le milieu urbain (Cagnes-sur-Mer, le 31 août 2003).

Des zones rouges

« Nous essayons de déterminer les principales difficultés que les secours peuvent rencontrer sur le terrain, avec des incendies passant de crête en crête, dans des secteurs de vallons encaissés : disponibilité des points d'eau (bornes d'incendie, citernes), voies trop étroites pour permettre le croisement des ca-



Il reste encore de nombreux espaces boisés sur la commune de Nice.

mions de pompiers et la possibilité pour ceux-ci de faire demi-tour, nécessité de débroussailler le long des voies, etc. » explique Denis Gridel, commissaire-enquêteur.

Effectivement, la carte de la

commune est déjà parsemée de « zones rouges » qui sont considérées comme sensibles. Selon l'environnement, des parcelles de terrain seront frappées d'interdiction de construire. D'autres, en risque fort « zones rose » devront faire l'objet d'aménagements adaptés (par exemple sur Féric). D'autres enfin, avec un risque modéré à faible « zones bleues » subiront moins de contraintes.

« Le PPRNPIF a donc pour but de régler l'entretien et l'utilisation des sols » résume le commissaire-enquêteur qui rendra son rapport à la mi-septembre, après avoir reçu le public lors de permanences dans les mairies des quartiers concernés (ce n'est évidemment pas le cas dans le centre ville où le risque feu de forêt est ultra

faible).

La ville, qui est chargée d'instruire les permis de construire, tient déjà compte du PPRNPIF qui lorsqu'il sera approuvé vaudra servitude d'utilité publique et sera annexé au plan local d'urbanisme.

J.-M. CHEVALIER.

QUELQUES CHIFFRES

• Selon le dernier inventaire forestier national (1996), il y a sur Nice 15 hectares de feuillus, 1230 hectares de forêt de pins, 160 hectares de garrigues et landes diverses, soit potentiellement 1500 hectares « brûlables ».

• De 1973 à 2013, 577 hectares ont été détruits par les flammes.



RSE : LES PME SONT AUSSI GAGNANTES

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un « concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ».

Sur cette base, vingt cinq PME des Alpes-Maritimes, du Var et des AHP se sont engagées dans cette démarche en bénéficiant de l'appui et de l'expérience de douze entreprises implantées dans la région qui les ont

parrainées : Crédit Agricole, Schneider Electric, Mane, Virbac, EDF, Aéroport de Nice Côte d'Azur, Malongo, Amadeus, Eiffage, HP, Suez et Huewai.

« Elles ont créé un eco-système qui fonctionne bien » a noté Yvon Grosso, ancien patron de l'UPE-06, qui était à l'origine de cette démarche à laquelle cinq institutions publiques se sont jointes en plus de la CCI-06.

Au terme de leur formation sur un programme balisé, les 25 PME qui appar-

tiennent au domaine des services, de l'industrie, du commerce et de la distribution sont entrées dans de nouveaux comportements en matière énergétique mais aussi de relations humaines. Elles ont trouvé de nouveaux équilibres pour faciliter le dialogue social, qui n'est pas incompatible avec la performance, puisque sur leurs 24 mois de formation elles ont embauché et développé leur chiffre d'affaires.

FRELON ASIATIQUE : LE DÉPARTEMENT PASSE À L'ATTAQUE

Plus de 300 nids de frelons asiatiques ont été détruits en 2015 dans les Alpes-Maritimes. Cet insecte, introduit accidentellement en 2004 dans un lot de pneus importés en Europe, représente une menace pour l'équilibre environnemental car il affaiblit ou détruit les colonies d'abeilles. Il se nourrit en effet des ouvrières et, en quelques semaines, une ruche peut être totalement décimée.

Un arrêté ministériel de 2012 le classe dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie. Ce qui permet aux professionnels et aux collectivités locales de mener des programmes de lutte. Le Département a lancé en 2015 une campagne de destruction des nids de frelons asiatiques pour limiter la prolifération de ce prédateur et pour venir en aide aux apiculteurs dont la survie des ruches est menacée. La campagne sera renforcée cette année.

Intervention gratuite de l'entreprise spécialisée

Le conseil départemental prend en charge les opérations menées par des entreprises mandatées. Elles sont donc gratuites pour les demandeurs, seules les interventions

d'urgence restent du ressort des services de sécurité. Idéalement, il faut détruire les nids au printemps et à la fin de l'automne car, en hiver, les frelons sont morts et les reines sont parties. Au printemps suivant, ce sont ces dernières qui reconstruisent les nouveaux nids, les anciens toujours en place n'étant pas recolonisés.

En cas de danger : appeler les pompiers

Une fois le signalement du nid enregistré, l'intervention se déroule en deux temps : une première entreprise est envoyée sur les lieux pour vérifier qu'il s'agit bien de l'espèce, pour géo-localiser le nid, définir sa position, sa hauteur, sa distance par rapport à un chemin carrossable, ainsi que ses caractéristiques. Si la présence est avérée, une seconde intervention est commandée auprès d'une autre entreprise, pour procéder à la neutralisation du nid. En cas de danger sur les personnes, il faut contacter les pompiers, seuls habilités à évaluer la situation.

Renseignements au 04.97.18.78.55, signalement des nids sur le courriel frelon-asiatique@departement06.fr



Les frelons asiatiques sont capables de « dévorer » une ruche entière en quelques jours.

LA MENACE ZIKA

Le virus Zika se transmet par la piqûre d'un moustique tigre infecté ou d'homme à homme. Il provoque des fièvres, des boutons, des maux de tête et des douleurs articulaires. Pour l'instant, il n'y a pas ni vaccin ni traitement. En France, le premier décès lié à cette infection est survenu en mai dernier, en Martinique.

Depuis le début de l'année, 247 personnes ont été touchées. En PACA, vingt-cinq cas ont été confirmés. L'OMS appelle l'Europe à être vigilante. Aux Etats-Unis, des chercheurs de l'université d'Harvard ont mis au point un test de dépistage pour mieux comprendre et contrer l'épidémie du virus. Peu coûteux et rapide, il pourrait bien être disponible dans les prochains mois.

MOUSTIQUE TIGRE : UN PETIT FAUVE

Une vilaine bestiole présente sous nos contrées et dont se passerait bien : le moustique tigre. *Aedes albopictus* est d'origine tropicale. Il fait de « grosses piqûres », mais peut surtout transmettre le chikungunya ou la dengue. Une surveillance de ce moustique est mise en œuvre par les autorités. Elle consiste en :

- Une veille entomologique (c'est-à-dire des populations de moustiques), renforcée à partir du 1er mai dans les zones où il est présent ou susceptible de s'implanter, est assurée sur l'ensemble de la région au moyen de pièges pondoirs.

- Une sensibilisation des personnes résidant dans les zones où la présence du moustique est avérée, afin d'éliminer autour et dans leur habitat toutes les sources d'eau stagnantes, gîtes potentiels de reproduction des moustiques. Des actions d'information et de com-



munication sont menées en période estivale par les autorités.

- Les préfectures des Alpes de Haute-Provence, Alpes Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse et l'ARS mettent en place un dispositif de lutte contre le risque de dissémination de la dengue et du chikungunya.

Mais la lutte contre la prolifération du moustique tigre est l'affaire de tous. Il vit au plus près de nos habitations et se déplace peu. Il faut donc détruire les larves, pour éviter qu'il ne se reproduise. Pour cela supprimer les eaux stagnantes sur les terrasses et dans les jardins (soucoupes des pots de fleurs, vases, gouttières mal entretenues, pneus usagés, etc.).

Enfin, les personnes se rendant dans des pays où le chikungunya ou la dengue est présent doivent évidemment se protéger des piqûres.

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

reçues jusqu'au jeudi 11 heures 30.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

162157



AVIS D'ATTRIBUTION

AREA PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - M. Christian VILLECROZE - Directeur Général agissant au nom et pour le compte de la Région PACA - 29 Boulevard Charles Nedelec - CS 90250 - 13331 MARSEILLE - Cedex 03 - mël : dami@areapaca.com

Objet : Restructuration de la cuisine demi-pension du lycée Auguste Escoffier à CAGNES SUR MER (06)

Référence acheteur : 96HBTXXA

Nature du marché : Travaux - Execution Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45223220 - Travaux de gros oeuvre

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 60% Valeur technique
- 40% Prix des prestations

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de MARSEILLE - 22, 24 rue Breteuil - 13006 MARSEILLE - Tél : 0491134813 - Fax : 0491811387 - greffe.ta-marseille@juradm.fr

Attribution du marché

LOT N° 1 - Gros oeuvre-Cloisons-Faux plafonds-Carrelage-Faïence-Menuiseries-Peinture

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 20/05/16

Marché n° : 96HB/02/M

TRIMARCO CONSTRUCTION, 149 route

de Laghet, 06340 LA TRINITE

Montant : 128.716,73 €uros HT

LOT N° 2 - Electricité

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 20/05/16

Marché N° : 96HB/03/M

MODERN TELECOM, 6 Place Joseph Pallanca, 06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE

Montant : 54.383,59 €uros HT

LOT N° 3 - Climatisation - Ventilation - Plomberie

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 20/05/16

Marché n° : 96HB/04/M

ART ET CLIM, 32 bis Bd Jean Baptiste Vérany, 06300 NICE

Montant : 85.435,00 €uros HT

LOT N° 4 - Equipements de cuisine

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 20/05/16

Marché N° : 96HB/05/M

CMT, 15 D, ZAC de la Billonne RN 113, 13170 LES-PENNES-MIRABEAU

Montant : 274.961,56 €uros HT

LOT N° 5 - Panneautages industriels

Nombre d'offres reçues : 6

Date d'attribution : 20/05/16

Marché N° : 96HB/06/M

ISOGAL, 515 avenue de la Tramontane Le Forum Bât B Athelia IV, 13600 LA CIOTAT

Montant : 47.257,04 €uros HT

Envoi le 12/07/16 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://achat.regionpaca.fr>

162150

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Par Décret en date du 27 mai 2016, publié au Journal Officiel du 29 mai 2016, sont classés, parmi les sites du département des Alpes-Maritimes, l'ensemble formé par les plateaux de CALEM et CAUSSOLS et leurs contreforts, sur le territoire des Communes de CAUSSOLS, CHÂTEAUNEUF-GRASSE, CIPIÈRES, GOURDON, GRASSE, LE BARSUR-LOUP ET SAINT-VALLIER-DE-THIEY.

Le texte intégral de ce Décret, la carte au 1/25 000 et les plans annexés pourront être consultés à la Préfecture des Alpes-Mari-

times : 147 boulevard du Mercantour, 06286 NICE, ainsi que, chacune pour ce qui la concerne, aux Mairies de CAUSSOLS (76 Place Derégnacourt, 06460), CHÂTEAUNEUF-GRASSE (4 place Clémenceau, 06740), CIPIÈRES (1 La Place, 06620), GOURDON (La Colombière - 263 Chemin du Colombier, 06620), GRASSE (Place du Petit-Puy, 06131), LE BARSUR-LOUP (Place de la Tour, 06620), SAINT-VALLIER-DE-THIEY (2 place de l'Apié, 06460).

162101

ZAMORA TRANSPORTS

Société par actions simplifiée

Au capital de 322.110 €

Siège Social :

262 allée des Cougoussoles -

06110 LE CANNET

RCS CANNES 963 802 111

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 16 juin 2016 : L'Assemblée Générale décide de nommer : La Société ERNST & YOUNG ET AUTRES, représentée par Monsieur François MACE, dont le siège social est 1-2 Place des Saisons à COURBEVOIE (92400), Commissaire aux Comptes Titulaire, en remplacement de ERNST & YOUNG ATLANTIQUE, représentée par Monsieur François MACE, dont le siège social est 3 rue Emile Masson à NANTES (44), La Société AUDITEX, représentée par Monsieur Christian SCHOLER, dont le siège social est 1-2 Place des Saisons à COURBEVOIE (92400), Commissaire aux Comptes Suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux Comptes Titulaire en cas de cessation de ses fonctions, en remplacement de Monsieur Pierre JOUIS, domicilié 3 rue Emile Masson à NANTES (44), pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2021. Mention sera faite au RCS de CANNES. **Pour avis.**

162071

SCI LES BREGUIERES

Capital 9.000 €

10 Avenue de la Victoire

06320 LA TURBIE

SIRET 488 822 016 00017

Aux termes de la troisième résolution du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 9 Juin 2016, les Associés ont décidé de transférer le siège social à : **Allée des Arts Graphiques à SAINT LAURENT DU VAR (06700)**. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. **Pour avis, le Gérant, Pierre ALEMANNO.**

162098

SELAS LEXWELL
Jean-Michel NOGUEROLLES

Société d'Exercice Libéral d'Avocats

inscrite au Barreau de NICE

Tél. : 04.92.00.50.60

Fax : 04.93.66.33.78

Par ASSP du 7 juillet 2016, il a été constituée une SAS dénommée : **OPTIVAD - Capital** : 30.000 € - **Siège social** : 400 Rue Henri Laugier, 06600 ANTIBES. **Objet** : La Société a pour objet en France et à l'étranger la vente à distance sur catalogue général. **Président** : La SARL ANPHITEK dont le siège est à 400 Rue Henri Laugier, 06600 ANTIBES. **Commissaire aux Comptes Titulaire** : Monsieur Frédéric BAUDIN demeurant à 455 Promenade des Anglais, Porte de l'Arénas - Entrée C, 06200 NICE. **Commissaire aux Comptes Suppléant** : Monsieur Philippe DEREPPAS demeurant à 455 Promenade des Anglais, Porte de l'Arénas - Entrée C, 06200 NICE. **Transmission des actions** : La transmission des actions émises par la Société s'opère par un virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur le registre des mouvements coté et paraphé. **Conditions d'admission aux Assemblées** : Tout Associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par Mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Conditions d'exercice du droit de vote** : Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un Mandataire. Chaque action donne droit à un vote. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ANTIBES.

162099

RECTIFICATIF à l'annonce 162039 parue dans le présent journal du 07/07/2016, il fallait lire : Par ASSP du 29/06/2016.

162057

Par ASSP du 07/07/16, constitution d'une SASU dénommée : **HOMEGAME** - Enseigne Commerciale : **LASERSTREETNICE - Capital** : 3.000 € - **Siège** : 161 Avenue Sainte-Marguerite, Le Clos Bât B, 06200 NICE. **Objet** : Exploitation de jeu de laser se déroulant dans une structure mobile gonflable, et toute activité d'animation ou de loisirs. **Président** : M. Olivier GIRARDOT, 161 Avenue Sainte-Marguerite, Le Clos Bât B, 06200 NICE. **Transmission des actions** : Toute cession d'actions à titre gratuit ou onéreux, à des tiers ou entre Actionnaires, doit préalablement être agréée par le Président. **Conditions d'admission aux Assemblées** : Tout Associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte. **Conditions d'exercice du droit de vote** : Chaque action donne droit à une voix. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE.

162055

ULYSSE
Société d'Avocats

1-3 Allée de Chartres

33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 81 81 30 - Fax : 05 56 52 44 53

KORIS INTERNATIONAL

SAS au capital de 40.000 €

200 avenue Roumanille - Espace Saint

Philippe - Immeuble Néri - 06410 BIOT

501 518 674 RCS ANTIBES

Par décision du 31 mai 2016, les Associés ont décidé de réduire le capital social d'un montant de 2.400 € par voie de rachat par la société de ses propres actions en vue de leur annulation, pour le porter de 40.000 € à 37.600 €, divisé en 3.760 actions. Les Articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'ANTIBES. **Pour avis.**

www.petites-affiches.fr

162103



AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**I.1) NOM ET ADRESSES**

Ville de NICE, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 97 13 44 70, Courriel : dao@niceco-tedazur.org, Fax : (+33) 4 97 13 29 19, Code NUTS : FR823

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.marches06.fr>

Adresse du profil acheteur :

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services Généraux des Administrations Publiques

SECTION II : OBJET**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : Fourniture de capsules de café de type Nespresso ou équivalentes compatibles le parc de machines en la possession de la Ville de NICE - Relance

Numéro de référence : VDN-16-0226

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Denrées alimentaires
Descripteur principal : 15860000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Fournitures

II.1.4) Description succincte : La présente consultation a pour objet la fourniture de consommables, de type Nespresso ou compatibles, liés à la pause café. Il s'agit principalement de capsules de café mono-usage et à la marge de produits alimentaires et de fournitures d'entretien. Il est demandé des capsules de forme conique pouvant s'adapter au parc de machines non professionnelles de type " Magimix " et " Krups " déjà en la possession de la Ville de NICE. Le plus grand soin sera accordé à la qualité des produits sollicités.

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Oui

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :

Valeur ou Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : prise en considération (Hors TVA)

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Fourniture de capsules de café de type Nespresso ou équivalentes compatibles le parc de machines en la possession de la Ville de NICE - Relance

Lot N° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Denrées alimentaires

Code CPV principal : 15860000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 15861000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 15861100

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 15861200

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823]

Lieu principal d'exécution :

II.2.4) Description des prestations :

Les prestations feront l'objet d'un marché fractionné à bons de commande en application de L'Article 77 du Code des Marchés Publics. Les prestations du marché sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des prestations décrites dans le marché dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité. Le marché est un marché à bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur. Les montants minimum et maximum sont :

- Montant minimum (H.T.) : 2.500 €uros

- Montant maximum (H.T.) : 18.000 €uros

Le délai d'exécution du marché court à compter de la date de sa notification. La durée initiale est de 1 an. Le marché pourra faire l'objet de 3 reconduction(s) sans que sa

II.2) DESCRIPTION

Durée totale ne puisse excéder 4 an(s). La reconduction est expresse.

II.2.5) Critères d'attribution

Critère de qualité

1. La qualité / Pondération : 65 %

2. Les performances en matière de protection de l'environnement. / Pondération : 15 %

Prix :

1. Prix / Pondération : 20 %

II.2.11) Information sur les options

Options : Oui

Description des options : Des avenants et/ou des marchés complémentaires (Article 35-II du Code des Marchés Publics) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence fixés par le Code des Marchés Publics. Le nombre de reconductions possibles est de 3.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :**SECTION IV : PROCÉDURE****IV.1) DESCRIPTION****IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

Explication :

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

IV.1.6) Enchère électronique :**IV.1.8) Information concernant l'Accord sur les Marchés Publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure**

Numéro de l'avis au JO série S : 2016/S 052-086638 du 15/03/2016

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique**IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de pré information :****SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Marché N° : VDN-16-0226

Lot N° : 1

Intitulé : Fourniture de capsules de café de type Nespresso ou équivalentes compatibles le parc de machines en la possession de la Ville de NICE - Relance
Un marché/lot est attribué : Non

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Aucune offre ou demande de participation n'a été reçue ou elles ont toutes été rejetées

Référence de l'avis :

V.2) Attribution du marché**V.2.1) Date de conclusion du marché :****V.2.2) Informations sur les offres**

* Nombre d'offres reçues :

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique :

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques :

V.2.3) Nom et adresse du titulaire**V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot**

Estimation initiale du montant total du marché/du lot : H.T

Valeur totale du marché/du lot :

ou Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : Prise en considération

Monnaie :

V.2.5) Information sur la sous-traitance

Marché N° : VDN-16-0226

Valeur ou pourcentage de la part du marché susceptible d'être sous-traitée :

Valeur hors TVA :

Proportion : %

Description succincte de la part du contrat sous-traitée :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

La commission d'appel d'offres a décidé de déclarer les 2 offres déposées irrégulières et le marché infructueux. Le présent marché sera relancé ultérieurement selon une préure négociée

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, 06359, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : greffe.tanice@juradm.fr, Fax : (+33) 4 93 55 78 31

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, Place Félix Baret CS 80001, 13282, MARSEILLE Cedex 06, F, Téléphone : (+33) 4 84 35 45 54, Courriel : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr, Fax : (+33) 4 84 35 44 60

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'Article R 421-1 du Code de Justice Administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu à l'Article L 521-1 du Code de Justice Administrative.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

<http://marchespublics.petites-affiches.fr>

162104



METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

AVIS DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur**I.1) NOM ET ADRESSES**

Métropole Nice Côte d'Azur, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 89 98 10 00, Courriel : dao@nicedazur.org, Fax : (+33) 4 89 98 10 33, Code NUTS : FR823

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.e-marches06.fr>

Adresse du profil acheteur :

Régie Eau d'Azur, NICE, F, Courriel : dao@nicedazur.org, Code NUTS : FR823, Adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée (SICTIAM), NICE, F, Courriel : dao@nicedazur.org, Code NUTS : FR823, Adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe

En cas de procédure conjointe impliquant différents pays, législation nationale applicable relative aux marchés :

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.e-marches06.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Autre adresse : Uniquement par mail à : marches.assainissement@nicedazur.org Nice, F, Courriel : dao@nicedazur.org Code NUTS : FR823, Adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique à l'adresse : <http://www.e-marches06.fr>

A l'adresse suivante : METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR, Direction des Contrats Publics 45 Rue Gioffredo , 06364, NICE Cedex 4, F, Courriel : dao@nicedazur.org, Code NUTS : FR823, Adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité Régionale ou Locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : Gestion des compétences transférées

Section II : Objet**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : Travaux de génie civil et de pose des réseaux d'assainissement, d'eau potable, d'eau brute, et de réseaux secs

Numéro de référence : NCA-16-0224

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Assainissement, Génie civil

Descripteur principal : 45232410

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte : La pré-

sente consultation est lancée suivant la procédure de l'Appel d'Offres ouvert en application des Articles 25, 66, 67 et 68 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. La consultation a pour objet : La réalisation de travaux sur les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable, d'eau brute, ainsi que des travaux de génie civil relatifs aux réseaux d'éclairage public et de communication électronique. Les différents lots sont passés en groupement de commandes. Les membres du groupement de commandes sont les suivants : Métropole Nice Côte d'Azur (NCA) Régie Eau d'Azur (REA) Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée (SICTIAM) Le mandataire du groupement de commandes est : Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA :

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

II.2) DESCRIPTION**II.2.1) Intitulé : Rive droite du Var**

Lot N° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Assainissement, Génie civil

Code CPV principal : 45232410

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 45232150

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823]

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

II.2.4) Description des prestations : Ils font l'objet d'un fractionnement en bons de commande avec minimum sans maximum en application des Articles 78 et 80 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le montant minimal HT est : 420.000 €uros La répartition financière est la suivante NCA : 50 % REA : 47 % SICTIAM : 3 % Le délai d'exécution de l'accord-cadre avec bons de commande court à compter de la date de sa notification. La durée initiale est de 1 an(s).

II.2.5) Critères d'attribution

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique / Pondération : 30

Coût :

1. Prix / Pondération : 70

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA :

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre avec bons de commande pourra faire l'objet de 3 reconduction(s) sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 an(s). La reconduction est expresse.

tale ne puisse excéder 4 an(s). La reconduction est expresse.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes**II.2.11) Information sur les options**

Options : Oui

Description des options : Cf Article 2.4 du règlement de consultation

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :**II.2) DESCRIPTION****II.2.1) Intitulé :** Centre Littoral Est

Lot N° : 2

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Assainissement, Génie civil

Code CPV principal : 45232410

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 45232150

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823]

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

II.2.4) Description des prestations : Ils font l'objet d'un fractionnement en bons de commande avec minimum sans maximum en application des Articles 78 et 80 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. Le montant minimal HT est : 180.000 €uros La répartition financière est la suivante : • Centre Littoral Est NCA : 77 % REA : 20 % SICTIAM : 3 % Le délai d'exécution de l'accord-cadre avec bons de commande court à compter de la date de sa notification. La durée initiale est de 1 an(s).

II.2.5) Critères d'attribution

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique / Pondération : 30

Coût :

1. Prix / Pondération : 70

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA :

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre avec bons de commande pourra faire l'objet de 3 reconduction(s) sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 an(s). La reconduction est expresse.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

tés à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes**II.2.11) Information sur les options**

Options : Oui

Description des options : Cf Article 2.4 du règlement de consultation

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :**II.2) DESCRIPTION****II.2.1) Intitulé :** Moyen et haut Pays

Lot N° : 3

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Assainissement, Génie civil

Code CPV principal : 45232410

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 45232150

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823]

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

II.2.4) Description des prestations : Ils font l'objet d'un fractionnement en bons de commande avec minimum sans maximum en application des Articles 78 et 80 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le montant minimal HT est : 220.000 €uros La répartition financière est la suivante : NCA : 52 % REA : 45 % SICTIAM : 3 % Le délai d'exécution de l'accord-cadre avec bons de commande court à compter de la date de sa notification. La durée initiale est de 1 an(s).

II.2.5) Critères d'attribution

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique / Pondération : 30

Coût :

1. Prix / Pondération : 70

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA :

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre avec bons de commande pourra faire l'objet de 3 reconduction(s) sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 an(s). La reconduction est expresse.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes**II.2.11) Information sur les options**



MÉTROPOLITAIN NICE CÔTE D'AZUR

AVIS DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE

Options : Oui

Description des options : cf. Article 2.4 du règlement de consultation

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Vallée de la Vésubie

Lot N° : 4

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Assainissement, Génie civil

Code CPV principal : 45232410

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 45232150

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823]

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

II.2.4) Description des prestations : Ils font l'objet d'un fractionnement en bons de commande avec minimum sans maximum en application des Articles 78 et 80 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le montant minimal HT est : 260.000 €uros La répartition financière est la suivante : NCA : 50 % REA : 47 % SICTIAM : 3 % Le délai d'exécution de l'accord-cadre avec bons de commande court à compter de la date de sa notification. La durée initiale est de 1 an(s).

II.2.5) Critères d'attribution

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique / Pondération : 30

Coût :

1. Prix / Pondération : 70

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA :

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre avec bons de commande pourra faire l'objet de 3 reconduction(s) sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 an(s). La reconduction est expresse.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

II.2.11) Information sur les options

Options : Oui

Description des options : cf. Article 2.4 du règlement de consultation

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Vallée de la Tinée

Lot N° : 5

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Assainissement, Génie civil

Code CPV principal : 45232410

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823]

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

II.2.4) Description des prestations : Ils font l'objet d'un fractionnement en bons de commande avec minimum sans maximum en application des Articles 78 et 80 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le montant minimal HT est : 280.000 €uros La répartition financière est la suivante : NCA : 50 % REA : 47 % SICTIAM : 3 % Le délai d'exécution de l'accord-cadre avec bons de commande court à compter de la date de sa notification. La durée initiale est de 1 an(s).

II.2.5) Critères d'attribution

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique / Pondération : 30

Coût :

1. Prix / Pondération : 70

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA :

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre avec bons de commande pourra faire l'objet de 3 reconduction(s) sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 an(s). La reconduction est expresse.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

II.2.11) Information sur les options

Options : Oui

Description des options : cf. Article 2.4 du règlement de consultation

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : - Lettre de candidature (DC1 mis à jour au 31/03/2016) ou équivalent : Elle devra être complétée. - Déclaration du candidat individuel (DC2 mis à jour au 31/03/2016) ou équivalent : Elle devra être complétée. - OU DUME : Le DC1 ET le DC2 peuvent être remplacés par le DUME (document unique de marché européen) prévu par le règlement 2016/7 de la commission européenne du 5 janvier 2016, sous réserve que les éléments indiqués dans ce document comportent l'ensemble des informations requises au titre de la présente consultation. Le DUME devra être dûment complété. *En cas de recours aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités : Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : Chiffres d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant au maximum sur le dernier exercice disponible en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ce chiffre d'affaire est disponible.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Certificats de qualifications professionnelles : Cf Article 5.1.2 Les pièces techniques du règlement de consultation Liste des travaux / attestations : Présentation d'une liste de travaux effectués au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Le soumissionnaire pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution : En application de l'Article 38 de l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, il est demandé à l'entreprise retenue, quelle qu'elle soit, de proposer, pour l'exécution de l'accord cadre, une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Dans l'exécution de l'accord cadre, elle s'engage à réserver à une action d'insertion sociale professionnelle, le volume de travail suivant : LOT 1 : 1435 heures soit 358 heures/année d'exécution. LOT 2 : 615 heures soit 153 heures/année d'exécution. LOT 3 : 751 heures soit 187 heures/année d'exécution. LOT 4 : 600 heures soit 150 heures/ année d'exécution LOT 5 : 600 heures soit 150 heures/ année d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'Accord sur les Marchés Publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

15 septembre 2016 - 16:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30



METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

AVIS DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE

Français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :
ou Durée en mois : 4 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 16 septembre 2016 - 09:00

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : Date donnée à titre indicatif.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable
Calendrier prévisionnel de publication des

prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1/ Jugement des offres (cf. Article 6.1 du règlement de la consultation) Pour l'ensemble des lots A - Le prix (70%) noté sur 20 Sous-Critère 1 : l'offre de prix globale du soumissionnaire (noté sur 10) Sous-Critère 2 : L'offre de prix pour un chantier masqué (noté sur 10) B - la valeur technique (30%) noté sur 20 Sous critère 1 : Organisation fonctionnelle du soumissionnaire mise en œuvre dans le cadre de l'exécution sur 2 chantiers simultanés représentatifs de l'accord cadre (5 points) Sous critère 2 : Mé-

thodologie d'exécution (15 points) En cas d'égalité de la note globale, c'est le soumissionnaire le mieux placé sur le critère majoritaire qui sera attributaire de l'accord cadre. 2 / Conditions de remise des plis : cf. Article 7 du règlement de consultation.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte - BP 4179, 06359, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, Fax : (+33) 4 93 55 78 31

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Préfecture de la Région Provence Alpes

Côte d'Azur, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, Place Felix Baret CS 80001, 13282, MARSEILLE Cedex 06, F, Téléphone : (+33) 4 84 35 45 54, Courriel : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr, Fax : (+33) 4 84 35 44 60

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte - BP 4179, 06359, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, Fax : (+33) 4 93 55 78 31

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS
8 juillet 2016

162156



Cabinet CASAGRANDE & ASSOCIES

14 Bd Paul Doumer, 06110 LE CANNET

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/07/16, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : YSAE

Siège social : ZI de l'Argile Voie G N°60 - 460 Av de la Quiéra - 06370 MOUJANS SARTOUX

Capital : 10.000 €uros

Objet : Entreprise de bâtiment, rénovation et aménagements d'intérieurs et d'extérieurs, travaux de démolitions de maçonnerie, de peinture, de revêtements de sols, isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment, de peinture. Accessoirement la sous-traitance de travaux de menuiserie, d'électricité, de plomberie, de charpente, de couverture, d'installation de systèmes de chauffage et de climatisation.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CANNES

Gérant : Yves SALVADOR né le 28.05.1961 à SIDI BEL ABBES (Algérie) et demeurant Chemin de la Trinité à SAINT MARTIN VESUBIE (06450)

162135

SICA DES VALLEES DU PAILLON

Les Associés coopérateurs de la SICA des Vallées du Paillon sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 20 juillet 2016 à 18h00, à la Mairie annexe de la Pointe - 06390 CONTES.

A l'ordre du jour :

- Désignation des assesseurs,
- Adoption du Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale,
- Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2015,
- Vote des résolutions,
- Questions diverses.

Le Président.

162058

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LA BASSEE (Nord) en date du 06/07/2016, il a été constitué une Société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** IDEES CARRELAGE IV. **Siège social :** ANTIBES (Alpes Maritimes), 91 Avenue Philippe ROCHAT. **Objet :** Le négoce de gros et de détail de carrelages et matériaux de construction. Le négoce de gros et de détail de matériaux et accessoires sanitaires, tout le matériel pour les équipements de salle de bain. **Durée :** 99 ans. **Capital :** 10.000 €uros. **Gérance :** - Monsieur Jean COUSAERT, demeurant à ROQUESTERON (Alpes Maritimes), 3648 Route de Nice. - Monsieur Serge GRAVE, demeurant à LOMPRET (Nord), 19 Rue du Grand Logis. **Immatriculation :** RCS d'ANTIBES. **Pour avis, la Gérance.**

162140

Aux termes d'un ASSP du 15/06/16 enregistré au Pôle Enregistrement le 11/07/2016 Bordereau N°2016/1 634 Case N°12 Ext 5401, il a été consenti un contrat de location-gérance à M. Didier BLAS sis à 195 Avenue Jean Giauffret - 06710 TOUET-SUR-VAR par la Commune de TOUET-SUR-VAR concernant un bar, restaurant sis à 195 Avenue Jean Giauffret - 06710 TOUET-SUR-VAR à compter du 01/07/16 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

162151

Par ASSP du 29/06/2016, il a été constitué une SARL dénommée **TWOBROTHERS PRODUCTION**

Sigle : TBP

Enseigne Commerciale : SAVOR'S

Capital : 1.000 €

Siège social : 561 Route de la Roquette, 06250 MOUGINS

Objet : Rôtisserie, cuisson et fumage, restauration rapide et à emporter, vente ambulante

Gérant : M. Francois TARDIEU demeurant à 103 Route de Saint-Mathieu, 06130 GRASSE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CANNES.

162142

THEIA VIAGER

Société par actions simplifiée à capital variable

Siège social : 455 promenade des Anglais 06299 NICE CEDEX 3
801 829 326 R.C.S. NICE

Suivant PV du 20 juin 2016, l'AGO a nommé, pour une période de six exercices à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Monsieur Michel BARBET-MASSIN, Associé du Cabinet MAZARS, 61 rue Henri Regnault - 92075 PARIS LA DEFENSE (01.49.97.62.27) en qualité de Commissaire aux Comptes.

162147

VIRIDIS IMMOBILIER

Société civile immobilière

Au capital de 1.000 €uros
Domaine de Clavary
2814 Chemin de Clavary
06810 AURIBEAU SUR SIAGNE
452 430 507 RCS GRASSE

Aux termes d'une délibération du 13 juin 2016, l'Assemblée Générale a nommé Magalie BOURG, demeurant Domaine de Clavary - 2814 Chemin de Clavary à AURIBEAU SUR SIAGNE (06810), en qualité de Co-Gérante pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS de GRASSE.

162148

Est réilié à compter du 16 Novembre 2015, le contrat de gérance qui avait été consenti au profit de la SAS SODISUD, ayant son siège social à BRON (69500) 6 rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation,

Par la SAS EFR France, au capital de 171.940.000 €uros, ayant son siège social Immeuble Le Cervin B - 12 avenue des Béguines - Cergy Saint Christophe 95806 CERGY PONTOISE Cedex, immatriculée 439 793 811 RCS PONTOISE,

Concernant le fonds de commerce de station-service sis et exploité à NICE (06200) 31 avenue de Bellet, dont elle est propriétaire ou exerce la jouissance.

Ce contrat de gérance avait fait l'objet d'un acte SSP en date du 19 Juin 2014.

Consultez le
JOURNAL en
ligne sur
www.petites-affiches.fr



Disponible
sur votre
ordinateur,
votre **tablette**
et votre
smartphone !



162155

Maître Marcel BENHAMOU & Maître Gaëlle HARRAR

Avocats Associés au Barreau de NICE - 48, Rue Gioffredo - 06000 NICE

Tél. 04.92.47.73.17

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT - APRES SURENCHEREDans un immeuble dénommé "Villa Mont Roc" situé
16, avenue de Flirey / 2, avenue Thérèse 06100 NICE**UN APPARTEMENT** AU 2^{ÈME} ETAGE PAR L'ENTREE SITUEE DEPUIS
L'AVENUE THERESE ET AU 3^{ÈME} ETAGE PAR L'ENTREE SITUEE AVENUE DE FLIREY.
UNE CAVE PORTANT LE NUMERO 13ADJUDICATION LE JEUDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2016 À 9 HEURES, AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE. PALAIS DE JUSTICE - PALAIS RUSCA - PLACE DU PALAIS À NICE. LES ENCHÈRES NE PEUVENT ÊTRE PORTÉES QUE PAR LE MINISTÈRE D'UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE NICE.**A LA REQUETE DE :**

Le Syndicat des Copropriétaires MONT ROC sis 16, Avenue Flirey à NICE, représenté par son Syndic en exercice la SA CABINET TABONI-FONCIERE NICOISE & DE PROVENCE, au capital social de 190.561,27 €, dont le siège est 42, bis rue Trachel 06000 NICE, immatriculé au RCS de NICE sous le numéro B 342 480 076, agissant poursuites et diligences de son Représentant Légal en exercice, domicilié es-qualité audit siège.

Ayant pour Avocat Maîtres Marcel BENHAMOU & Gaëlle HARRAR, Avocats Associés au Barreau de NICE, représenté par Maître Gaëlle HARRAR, demeurant et domicilié 48, rue Gioffredo à 06000 NICE.

Madame Virginie SANA - Ayant pour Avocat Me Stéphanie POUSSARD - Adjudicataire

Madame Véronique CANCELERI épouse BERAUD demeurant 16, avenue de Flirey 06000 NICE - Ayant pour Avocat Me Guillaume SEVERAC - Surenchérisseur

DÉSIGNATION

Les biens et droits immobiliers dépendant de la Commune de 06100 NICE dépendant

d'un immeuble sis quartier de Cimiez, dénommé "Villa Mont Roc" situé 16, avenue de Flirey / Angle avenue Thérèse, cadastré section HC numéro 138 pour une contenance de 14a 30ca, savoir :

LOT NUMERO CINQUANTE NEUF (59)

Un appartement situé au 2ème étage à droite de l'escalier, composé de : Une entrée, deux pièces, cuisine, bains, water-closet, un balcon donnant sur l'avenue Thérèse et sur cour commune.

LOT NUMERO VINGT NEUF (29)

Une cave portant le numéro 13.

SUPERFICIE - OCCUPATIONLe bien a une superficie de 52,40 m² et il est occupé. L'occupant a précisé être locataire sans aucun bail écrit, et le Procès-Verbal établi par l'Huissier ne donne aucune information sur le montant du loyer**MISE À PRIX APRES SURENCHERE
CENT CINQUANTE SIX MILLE
DEUX CENT EUROS****ci..... 156 200 €****VISITES**

Les visites sont assurées par l'Huissier sur place sans rendez-vous préalable :

- Lundi 18 Juillet 2016 de 10h à 11h
- Lundi 25 Juillet 2016 de 10h à 11h

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente qui peut être consulté chez l'Avocat poursuivant ou auprès du Greffe du Jex Immobilier du Tribunal de Grande Instance de NICE où il a été déposé le 10/09/2015 sous le numéro 15/00158.

**CONSIGNATION
POUR ENCHERIR**

Les éventuels adjudicataires devront préalablement consigner par chèque bancaire-certifié entre les mains de l'Avocat chargé par eux d'encherir une somme équivalente à 10% de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000 €.

Lot visible sur notre site internet à l'adresse suivante : encheres.petites-affiches.fr ou en flashant ce code

162144

TRANSFERT SIEGE SOCIAL - SARL GAD'AIR - Capital : 40 €. Siège social : 1 Rue du 8 Mai 1945, 06310 BEAULIEU-SUR-MER RCS NICE N°511.605.180. Suite au PV de l'AGE du 12/07/2016, il a été décidé de transférer le siège social à partir du 12/07/2016 de 1 Rue du 8 Mai 1945, 06310 BEAULIEU-SUR-MER, à 12 Impasse François Ferry, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER. Correction de l'Art. 4 des statuts. Validation au RCS de NICE.

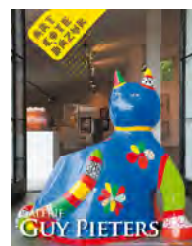
162064

La location gérance du fonds de commerce sis et exploité à NICE, 2 rue Gubernatis, consentie le 01/09/98 pour une durée illimitée, par Mme Marie TREAL demeurant à NICE 29 bis Bd du Mont Boron, immatriculée au RCS NICE A 378 549 968, à la Société SERRA LUMINAIRE CONTEMPORAIN au capital de 7.622,45 €, dont le siège social est à NICE, 2 rue Gubernatis, immatriculée au RCS NICE B 420 106 346, a pris fin le 23/06/2016.

162139

EUROF INVEST - Société à responsabilité limitée au capital de 152.000 €. Siège social : Chemin de la Glacière 06200 NICE RCS NICE 423 109 842. Aux termes d'une AGE en date du 04/05/2016, les Associés de la S.A.R.L. EUROF INVEST ont décidé de transférer le siège social du Chemin de la Glacière, 06200 NICE à C/O SOMAF, 4 rue du Docteur Barety, 06000 NICE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'Article 4 des statuts.

162154

**MERCEDES-BENZ
CÔTE D'AZUR**Société par actions simplifiée
Au capital de 1.736.500 €Siège social :
VILLENEUVE-LOUBET (06270)
Avenue des Baumettes
451 009 302 R.C.S. ANTIBES**CESSATION DES
FONCTIONS DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL**Aux termes d'une décision en date du 15 juin 2016, l'Associé unique a pris acte de la démission, à effet du 1^{er} juillet 2016, de Monsieur Christophe THOMANN de ses fonctions de Directeur Général. **Pour avis.**Retrouvez
tous les numéros
d'ART CÔTE D'AZUR
en téléchargement
sur le site internet :
www.artcotedazur.fr



METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE

Code NUTS : FR823
Le titulaire est une PME : Oui
ADRET (Cotraitant), Zac des Playes 837
Avenue de Bruxelles, 83500, LA SEYNE
SUR MER, F, Code NUTS : FR823

Le titulaire est une PME : Oui
AEV (Cotraitant), Batiment C5, 05000,
Gap, F, Code NUTS : FR823

Le titulaire est une PME : Oui

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot

Estimation initiale du montant total du marché/du lot : H.T

Valeur totale du marché/du lot : 79.200
ou Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : Prise en considération

Monnaie :

V.2.5) Information sur la sous-traitance

Valeur ou pourcentage de la part du marché susceptible d'être sous-traitée :

Valeur hors TVA :

Proportion : %

Description succincte de la part du contrat sous-traitée :

Marché N° :

Lot N° :

Intitulé : Attributaire 4

Un marché/lot est attribué : Oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Référence de l'avis :

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché :
20 mai 2016

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 5

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique :

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Oui

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

Es-Pace (Mandataire), 27 bd Joseph Garnier, 06000, NICE, F, Code NUTS : FR823

Le titulaire est une PME : Oui

Artelia Ville et transport, 6 rue de Lorraine, 38130, ECHIROLLES, F, Code NUTS : FR823

Le titulaire est une PME : Oui

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot

Estimation initiale du montant total du marché/du lot : H.T

Valeur totale du marché/du lot : 99.400

ou Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : Prise en considération

Monnaie :

V.2.5) Information sur la sous-traitance

Valeur ou pourcentage de la part du marché susceptible d'être sous-traitée :

Valeur hors TVA :

Proportion : %

Description succincte de la part du contrat sous-traitée :

Section VI : Renseignements complémentaires**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Le présent accord cadre est passé en application de l'Article 76 du Code des Marchés Publics et selon la procédure suivante : Appel d'offres ouvert en application des Articles 33,57 à 59 du Code des Marchés Publics. Les prestations feront l'objet d'un accord cadre sans minimum avec un montant maximum de 100.000 (cent mille) €uros HT par an. Le présent accord cadre est conclu pour une durée initiale de un (1) an, reconductible trois (3) fois. Il prendra effet à compter de la date d'envoi des lettres de consultation du premier marché subséquent Modalités de consultation du contrat : Le contrat est consultable, dans le respect des secrets protégés par la loi, à la Direction des Marchés Publics sur demande écrite adressée au Président de la Métropole Nice Côte d'Azur.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de NICE, 33 boulevard Franck Pilatte, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Fax : (+33) 4 93 55 78 31, 06300, NICE, F

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Préfecture de la Région Provence - Alpes

- Côte d'Azur - Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, Place Félix-Baret - CS 80001, Téléphone : (+33) 4 84 35 45 54, Fax : (+33) 4 84 35 44 60, 13282, MARSEILLE Cedex 06, F

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'Article R 421-1 du Code de Justice Administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu à l'Article L 521-1 du Code de Justice Administrative. Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat conclu le 20/05/2016 dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant publicité de la décision de signer. L'Instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de NICE. Vous pourrez consulter ce contrat à la Direction des Contrats Publics - 45 rue Gioffredo 06364 NICE Cedex 04 - 4e étage Tél. +33.04.97.13.44.70 Fax +33.04.97.13.29.19 Mail noura.djebbes@nicocotedazur.org

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS
11 juillet 2016

162131

**ETABLISSEMENTS
JEAN GRANIOU**

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.278.000 €uros

Siège social : 282, Route des Cistes -
ZI des 3 Moulins - 06633 ANTIBES
R.C.S. ANTIBES N° 958 803 553

Par décision de l'Associé Unique en date du 01/07/2016, M. Hubert HOUY, demeurant 946 Chemin des Frères Gris à LUYNES (13080), est nommé Président de la Société à compter du 01/07/2016, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Jean-Philippe MEROLLI, Président démissionnaire. **Pour avis, Le Président.**

162143

**L'ARTELIER
SELLERIE & DECO**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2.000 €

Siège social : 45 rue Vernier -
06000 NICE
Siret : 793 068 131

Aux termes d'une AGE du 09/06/16, Mme Michèle MINNE-TURI, Gérante et ses Associés ont décidé de transférer le siège social à compter du 21/06/16, au 52 rue Vernier - 06000 Nice. L'Art 4 des Statuts a été modifié en conséquence. **Pour avis, le Gérant.**

162138

SASU DRIVE RIVIERA

Capital : 1.500 €

Siège social : 4 Avenue des Fleurs,

06000 NICE

RCS NICE N° 818 635 716

**AVIS DE CHANGEMENT
DE L'OBJET SOCIAL**

Aux termes du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2016, il a été décidé de changer l'objet social à : Le transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places.

L'Article 2 a été modifié en conséquence. Modification sera faite au RCS de NICE.

162141

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION -

Forme : SASU - **Dénomination sociale :** ABCD NET. **Au Capital de :** 1.000 €uros en liquidation. **Siège social :** 19 Impasse des Mandarinières, 06800 CAGNES-SUR-MER **Immatriculation :** RCS d'ANTIBES N° 794 790 451. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2016, les Associés ont constaté la clôture de la liquidation de la Société au 30/06/2016. Pris acte de la démission de Mme Marie BORG de ses fonctions de Liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion.

162149

Est résilié à compter du 4 Janvier 2016, le contrat de gérance qui avait été consenti au profit de la SARL PCDE, ayant son siège social à NICE (06000) 5-7 Place Franklin, Par la SAS EFR France, au capital de 171.940.000 €uros, ayant son siège social Immeuble Le Cervier B - 12 avenue des Béguines - Cergy Saint Christophe 95806 CERGY PONTOISE Cedex, immatriculée 439 793 811 RCS PONTOISE,

Concernant le fonds de commerce de station-service sis et exploité à NICE (06000) 5-7 Place Franklin, dont elle est propriétaire ou exerce la jouissance.

Ce contrat de gérance avait fait l'objet d'un acte SSP en date du 30 Mai 2013.

162145

Aux termes d'un acte SSP du 13/07/2016, constitution d'une S.A.R.L. dénommée **AU CŒUR DES VINS - Siège social :** Quartier Le Roccas - Lot 6 - 06380 SOSPEL. **Capital :** 7.500 €. **Objet :** Tous négoce de vins et produits de terroirs en France et à l'étranger, importation, exportation, transports nationaux et internationaux y afférents. **Durée :** 99 ans. **Gérants :** - M. Yohan LINARD sis 43 Route des Condamines, 06500 CASTILLON - M. Fabien CLAISSE sis 20 Place Jacques Brel, 06340 DRAP. **Immatriculation :** R.C.S. de NICE. **Les Gérants.**

162063

**SARL RIVIERA
THERMIQUE ET BATIMENT**

Au Capital de : 1.000 €

Siège: 33 Boulevard du Général Leclerc

06240 BEAUSOUILLE.

RCS de NICE sous le N°819 801 713

Suivant AGE en date du 20 juin 2016, M. Renaud PASERO, a cédé ses parts sociales N°1 à 100 d'une valeur de 10 € chacune à Mlle Emily GUILLAUME, demeurant 37, avenue Varavilla, 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN. Suivant statuts modifiés le 20/06/2016, Mlle Emily GUILLAUME est nommée Gérante au lieu et place de M. Renaud PASERO.

162062

Aux termes d'une décision en date du 7 juillet 2016 de l'Associé unique et Gérant de la SARL PRO SERVICES BTP, au capital de 150.000 €uros dont le siège social est situé 11 rue du Planet 06660 ST ETIENNE DE TIENNE, immatriculée au RCS NICE 521 293 670, le siège social est transféré à « ZA Saint Esteve, Route de la Baronne 06640 SAINT JEANNET » à compter du même jour, et l'Article 5 des statuts est modifié en conséquence. Les formalités seront effectuées au Greffe du TC de GRASSE où sera désormais immatriculée la Société.

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

162100

SCI ARONDE

Société civile immobilière
Au capital de 682.000 €
Siège social : 8 Boulevard Gambetta
06000 NICE
RCS DE NICE 812 885 713

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître François TRUFFIER, Notaire à NICE (Alpes Maritimes), 23 Boulevard Gambetta, Membre de la Société civile professionnelle dénommée "Jean LETOUBLON, Mireille CAGNOLI, François PAUL, François TRUFFIER, Notaires Associés d'une Société civile professionnelle Titulaire d'un Office Notarial", le 14 décembre 2015, enregistré au Service de la Publicité Foncière de NICE 1^{er}, le 13/01/2016 Volume 2016 P, N° 270 et a été effectuée une augmentation de capital social entre : Monsieur Igor ERMAKOV, et Madame Irina ADACH KINA, son épouse, demeurant ensemble à MOSCOU (RUSSIE) Appt 12, rue Tiogovaya 5, et désormais le capital social est fixé à 1.360.000 € divisé en 1360 parts de 1.000 € chacune, numérotées de 1 à 1360 attribuées, savoir : Monsieur Nikolai ERMAKOV, 340 parts numérotées de 1 à 340, Madame Anastasia ERMAKOVA détenant 340 parts numérotées de 341 à 680, Madame Irina ERMAKOVA détenant 340 parts numérotées 681, et de 683 à 1021, Monsieur Igor ERMAKOV détenant 340 parts numérotées 682 et de 1022 à 1360.

Les modifications statutaires seront publiées au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE. **Pour avis. Le Notaire.**

162052

BAL-LEA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 €uros
Siège social : 246 avenue Mireille
06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MANDELIEU-LA-NAPOULE du 5 juillet 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : SARL

Dénomination sociale : BAL-LEA
Siège social : 246 avenue Mireille, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

Objet social : L'achat de biens immobiliers en vue de leur location en meublé, ainsi que la gestion de ces biens. La Société pourra effectuer ou faire effectuer différentes prestations liées à l'activité de location en meublé, telles que : l'accueil des locataires, fourniture du linge de mai son, organisation du petit déjeuner, entretien des appartements.
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 1.000 €uros

Gérance : Denis BALUSSAUD, SAADIYAT BEACH RESIDENCES, Bât N° 1 Appt N° 402 PO BOX 44603 - ABOU DABI (Emirats Arabes Unis)

Immatriculation de la Société au RCS de CANNES.

Pour avis, La Gérance.

162130

RECTIFICATIF - Suite à l'annonce N°161670 parue dans le présent journal du 02/06/16, il faut lire : Siège social : 282 rue des Cistes ZI des 3 Moulins 06600 ANTIBES.



162102

**P. LEPLAT
M.J. BIGANZOLI
C PIEFFET - C DIMEGLIO
S VILLEMEN**
5 avenue Gambetta, 06600 ANTIBES

Suivant acte reçu par Maître Christian PIEFFET, Notaire Associé à ANTIBES (Alpes Maritimes) 5 avenue Gambetta, le 27 juin 2016, enregistré à ANTIBES, le 7 Juillet 2016, Bord 449 Case 1, a été constituée une Société civile ayant les caractéristiques suivantes : **Objet** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : LE FLAMANT BLEU.

Le siège social est fixé à : SOPHIA ANTIPOLIS (06560) 1 traverse des Brucs. La Société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : 1.000 €

Les apports sont en numéraire.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs Associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des Associés.

Le premier Gérant de la Société est : Madame Christine MARTINEZ, demeurant à OPIO (06650), 25 route de Cannes

Et le Co-Gérant et Monsieur Eric Rodolphe Roger PASSEMARD, époux de Isabelle Liliane Micheline THOMAS, dt à OPIO (06650), 25 route de CANNES, pour une durée illimitée.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRASSE **Pour avis.**

162066

OPEN APP

SAS au capital de 11.970 €uros
Siège social : 6 Allée des Santonniers
ZI Secteur D
06700 ST LAURENT DU VAR
798 628 624 RCS ANTIBES

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 29/06/2016, il a été pris acte de la démission de M. Roberto AIROLDI de ses fonctions de Directeur Général, et décidé de transférer le siège social au 61 Avenue Simone Veil, Immeuble Premium 1, 06200 NICE. Les statuts ont été modifiés en conséquence. **Président** : Pierre FASQUELLE, Route des Nielles Laby 62380 LUMBRES. La Société sera radiée au RCS d'ANTIBES et immatriculée au RCS de NICE.

162065

Aux termes de l'AGE en date du 23/06/16, les Associés de la SARL SERRA LUMINAIRE CONTEMPORAIN, au capital de 7.622,45 €, ayant son siège à NICE (06000) 2 Rue Gubernatis, immatriculée au RCS NICE B 420 106 346, ont décidé de nommer Mme Marie TREAL demeurant à NICE 29 bis Bd du Mont Boron, Co-Gérant, à compter de ce jour.

162128

**VICTORIA
DEVELOPPEMENT
INVESTISSEMENT**

Siège : V.D.I.
Société par actions simplifiée
Au capital de 337.280 €uros
Siège social : 91 Route de la Badine
06160 JUAN LES PINS
RCS ANTIBES 530 826 734

Par Assemblée Générale du 10.06.2016 : La Société qui était initialement constituée sous forme de SARL a été transformée en Société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination, l'objet, le capital social et la durée demeurent inchangés.

Transmission des actions : Les cessions d'actions entre Associés sont libres, les autres sont soumises à l'agrément de la collectivité des Associés.

Exercice du droit de vote : Tout Associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Madame Danny HARDY, domiciliée 91 Route de la Badine 06160 JUAN LES PINS, ancienne Gérante.

Ont été nommés Commissaires aux Comptes pour six exercices :

- Titulaire : BSPL TOULOUSE, 116 Route d'Espagne Hélios V Bal 512 31100 TOULOUSE, représentée par Monsieur Bertrand SERRANO,

- Suppléant : Monsieur Pierre LAUVERNAY, domicilié 116 Route d'Espagne Hélios V Bal 512 31100 TOULOUSE.

162069

FICETEX

**SELARL D'AVOCATS
AU BARREAU DE NICE
4, rue Kosma - 06000 NICE**

SAS SERVIGAZ 06

Au capital de 7.625 €
Siège social : 4, rue Edouard Robion
06800 CAGNES SUR MER
441 033 461 R.C.S. ANTIBES

DÉMISSION ET NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'Assemblée Générale du 6 juillet 2016 prend acte de la démission de Monsieur Jacques LEBOURGEOIS de ses fonctions de Président à compter de ce jour et a nommé pour le remplacer Monsieur Vincent RIVIERE, né le 8 décembre 1961 à BENOUVILLE (14970), domicilié à LEUVILLE SUR ORGE (91310) - 41, avenue du Général Gallien, de nationalité Française avec tous pouvoirs pour engager la Société pour une durée indéterminée et à compter de ce jour.

P/ Le Président.

162051

ADDITIF - Suite à l'annonce N°161867 parue dans le présent journal du 23/06/2016 en page 16 il fallait ajouter : **Durée** : Jusqu'au 23/09/2017 ; **Objet** : - L'acquisition d'un ensemble immobilier sis 28 Boulevard Jean Jaurès à CORBEIL ESSONNES 91110 - Achat vente location rénovation de tous bien immobilier. **Pour avis.**

162106

**CABINET
BLONDEL-RAVE-LE-PENDU**

Société d'Avocats à la Cour
26 Rue Marsoulan - 75012 PARIS

**DIFFUSION RESEAUX
ALTERNATIFS
D.R.A**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.500 €
92 Boulevard Wilson -
Centre d'Affaires Selfburo
06100 JUAN LES PINS
RCS ANTIBES 424 775 930 (1999 B 831)

Par déclaration de l'Associée unique du 30 juin 2016 enregistrée au POLE ENREGISTREMENT D'ANTIBES le 5 juillet suivant, Bordereau N°2016/445 Case N°15, la Société "D.R.A" a été dissoute, sans liquidation dans les conditions de l'Article 1844-5 du Code Civil, avec transmission universelle du patrimoine à l'Associée unique, la Société par actions simplifiée "F.R.A.S" au capital de 70.480 €, dont le siège est à PARIS (75020) - 160 Rue de Bagnolet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 310 486 444 (1985 B 14250).

Cette décision a mis fin aux fonctions de Gérant de Monsieur Michel Guy BOUDIGNON.

Les créanciers pourront faire opposition à cette dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication de la déclaration.

Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANTIBES.

162068

AVIS DE CONSTITUTION - Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MOUANS SARTOUX du 7 juillet 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société à responsabilité limitée. **Dénomination sociale** : ENYEVENT FRANCE. **Siège social** : 1501 route des Dolines - Le Thélème 06560 VALBONE. **Objet social** : Services d'organisation de congrès et événements pour le secteur privé et public. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. **Capital social** : 3.000 €uros uniquement en numéraire **Gérance** : Madame Edelweiss Maria Del Huerto TORRASSA demeurant 148 impasse de Pierrefeu à VALBONNE (06560). **Immatriculation de la Société** au Registre du Commerce et des Sociétés de GRASSE.

162053

VIRBAC

Société anonyme à Directoire et
Conseil de Surveillance
Au capital de 10.572.500 €
Siège social : 1ère avenue 2065m, L.I.D.
06516 CARROS
417 350 311 RCS GRASSE

Le Conseil de Surveillance du 23 juin 2016 a nommé Monsieur Habib RAMDANI demeurant 7 rue des Lavandes 06560 VALBONNE en qualité de nouveau membre du directoire, avec effet à compter du même jour. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de GRASSE. **Pour avis.**

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE**OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse
<https://www.creditors-services.com>.

Jugement du 6 juillet 2016

162070 - **DERBALI RENOV** - SARL à Associé unique - 3 Rue Jean Vigo 06200 NICE - 798 828 034 RCS NICE. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

162086 - **ART-TEC** - SARL - 30 Che St-Sauveur B1 C/o Stemilie Collet des Grands Bois 06670 COLOMARS - 444 891 162 RCS NICE. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

162089 - **MENUISERIE AGENCEMENT 06** - SARL à Associé unique - 2 Rte de Grenoble 06200 NICE - 499 793 156 RCS NICE. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

162090 - **STYVES** - SARL - 20 Rue Verdi 06000 NICE - 520 370 768 RCS NICE. Liquidateur Me Jean-Marie Taddei.

162091 - **VYTAUTAS** - SARL - 15 Rue Tonduti de l'Escarène 06000 NICE - 751 927 658 RCS NICE. Liquidateur Me Jean-Marie Taddei.

162092 - **L'EUROPA** - SARL - 3 Rue Halevy 06000 NICE - 789 367 232 RCS NICE. Liquidateur Me Stéphanie Bienfait.

162093 - **LA GENERALE DE PEINTURE ET RENOVATION** - SARL à Associé unique - 8 Che de la Lauvette 06300 NICE - 791 311 939 RCS NICE. Liquidateur Me Jean-Marie Taddei.

162094 - **TOUT1 RENOV** - SAS à Associé unique - 234 Av Ste-Marguerite la Serre 06200 NICE - 793 310 996 RCS NICE. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

162095 - **TRANS PACA** - SARL - 13 Rue de Orestis C/o Génération Loisirs 06 06300 NICE - 799 254 685 RCS NICE. Liquidateur Me Stéphanie Bienfait.

162110 - **TECHNIC BUREAU** - SARL - 293 Rte de Grenoble Entrée a 06200 NICE - 400 590 394 RCS NICE. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

162111 - **CARUSO EPOUSE BIDAULT Joséphine** - 50 Rte de Canta Galet 06200 NICE. Date de cessation des paiements le 4/07/2016. Liquidateur Me Stéphanie Bienfait.

162112 - **JANDA Wojciech Pawel** - 31 Bd Carlone 06000 NICE. Date de cessation des paiements le 30/06/2016. Liquidateur Me Jean-Marie Taddei.

162114 - **AM.MA** - SAS - Bd des Jardiniers 06200 NICE - 803 037 159 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 5/07/2016. Liquidateur Me Stéphanie Bienfait.

162122 - **PUCCI RESTAURANT** - SARL - 57 Av Cyrille Besset 06100 NICE - 790 577 464 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 28/06/2016. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

162123 - **CDP (CHRISTOPHE DEGHILT PRODUCTIONS)** - SARL - 724 Av Bellevue 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN - 521 708 842 RCS NICE. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

162125 - **DKLM** - SARL à Associé unique

- 9 Bd Général de Gaulle C/o Buroservices 06340 LA TRINITÉ - 794 171 835 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 29/06/2016. Liquidateur Me Jean-Marie Taddei.

162126 - **PIXALIB** - SAS à Associé unique - 37 Rue du Dr Richelmi 06300 NICE - 794 602 417 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 30/06/201. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse
<https://www.creditors-services.com>.

Jugement du 7 juillet 2016

162113 - **L.E.2J** - SAS - 54 Bd Jean Jaurès 06000 NICE - 807 959 291 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 29/06/2016. Administrateur Me Huertas Xavier. Mandataire Me Jean Patrick Funel.

162119 - **ABDALLAH Saïd** - 208 Rte de Grenoble Space a Chez Bm2i Conseil 06200 NICE. Mandataire Me Jean Patrick Funel.

162120 - **PM CONSULTING** - SARL à Associé unique - 36 Rue Trachel 06000 NICE - 480 618 081 RCS NICE. Mandataire Me Stéphanie Bienfait.

162121 - **NEDIR Réseaux Cablés** - SARL à Associé unique - 56 Bd Gorbella 06100 NICE - 513 410 548 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 4/07/2016. Mandataire Me Jean-Marie Taddei.

162124 - **ETANCHEITE RESINE CUVE-LAGE** - SARL à Associé unique - 22 Rue Vernier 06000 NICE - 792 169 609 RCS NICE. Mandataire Me Stéphanie Bienfait.

162127 - **B.R 06** - SARL à Associé unique - 10 Rue Dalpizzo 06000 NICE - 794 823 757 RCS NICE. Mandataire Me Marie Sophie Pellier.

RÉSOLUTION DU PLAN DE CESSION ET LIQUIDATION JUDICIAIRE

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse
<https://www.creditors-services.com>.

Jugement du 6 juillet 2016

162085 - **DI MARTINO Christian Jean Pierre** - 11 Rue Bavastro la Campana 06300 NICE. Liquidateur Me Georges-André Pellier.

162096 - **BUONAFEDE Jean Michel Paul** - 11 Av Malaussena 06000 NICE. Liquidateur Me Stéphanie Bienfait.

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF**Jugement du 5 juillet 2016**

162072 - **BALLKAN** - SARL - 34 Av Georges Clémenceau 06000 NICE - 808 362 669 RCS NICE.

162074 - **A.E.P.** - SARL - 662 Rte de la Turbie 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN - 429 518 582 RCS NICE.

162075 - **IPM FRANCE** - INDUSTRIE

PROCESS ET MARKETING - SARL - 43 Che du Mont Gros Castors Dix 06300 NICE - 392 691 960 RCS NICE.

162076 - **GALSTYAN Grigor** - 12 Bd Comte de Falcon les Oliviers Bât. 1 06100 NICE.

162077 - **DEFIBRIL** - SARL à Associé unique - 5 Rue Gabriel Fauré 1 Pde des Anglais 06000 NICE.

162078 - **DABRI** - SARL - 20 Bd de la Madeleine 06000 NICE - 483 129 631 RCS NICE.

162079 - **GINGER** - SAS - 9 Rue Frédéric Passy 06000 NICE - 531 074 268 RCS NICE.

162080 - **ART DECO STAFF** - SARL à Associé unique - 11 Rue François Guisol 06300 NICE - 753 047 653 RCS NICE.

162081 - **LE FREESTYLE BAR** - SARL à Associé unique - Bd Saint-Isicou Auron 06660 SAINT-ÉTIENNE-DE-TINEE - 789 222 908 RCS NICE.

162082 - **RENOBAT 06** - SARL - 13 Rue de Orestis C/o Génération Loisirs 06300 NICE - 790 343 164 RCS NICE.

ARRÊT DU PLAN DE REDRESSEMENT**Jugement du 6 juillet 2016**

162083 - **MC MAHON'S** - SARL - 50 Bd Jean Jaurès 06300 NICE - 958 807 836 RCS NICE. Durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution Me Jean Patrick Funel.

162084 - **BEAUXJOURS** - SARL - 16 Rue Foncet C/o Abc Dom 06000 NICE - 511 939 944 RCS NICE. Durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution Me Stéphanie Bienfait.

MODIFICATION DE LA DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS**Jugement du 5 juillet 2014**

162073 - **DMF DEMENAGEMENTS** - SARL - 56 Bd Auguste Raynaud 06100 NICE - 391 404 035 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 31/08/2014 .

MODIFICATION DU PLAN DE REDRESSEMENT**Jugement du 6 juillet 2016**

162087 - **OLIVIER CLEMENT** - SARL - 325 Esplanade Pompidou le Medicis 06500 MENTON - 479 964 256 RCS NICE.

162088 - **BATICARO** - SARL - 22 Bd de Cessole 06100 NICE - 493 944 672 RCS NICE.

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse
<https://www.creditors-services.com>.

Jugement du 7 juillet 2016

162118 - **SOCIETE HABITAT ET LOGEMENT ALPES-MARITIMES UES (SOHLAM)** - SARL à capital variable - 4 Rue des Grenouillères 06200 NICE - 389 682 378 RCS NICE. Administrateur Me Huertas Xavier. Mandataire Me Stéphanie Bienfait.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES**ARRÊT DU PLAN DE CESSION****Jugement du 28 juin 2016**

162115 - **GERMOND SERVICES** - SAS - 390 Rue Georges Besse 30035 NÎMES Cedex 1 - 393 915 020 RCS NÎMES.

OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse
<https://www.creditors-services.com>.

Jugement du 28 juin 2016

162116 - **GERMOND SERVICES** - SAS - 390 Rue Georges Besse 30035 NÎMES Cedex 1 - 393 915 020 RCS NÎMES. Liquidateur Me Bernard ROUSSEL 850 Rue Etienne Lenoir KM Delta 30000 NÎMES.

CONVERSION DE LA PROCÉDURE DE SAUVEGARDE EN PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE**Jugement du 21 juin 2016**

162117 - **GERMOND SERVICES** - SAS - 390 Rue Georges Besse 30035 NÎMES Cedex 1 - 393 915 020 RCS NÎMES. Date de cessation des paiements le 19/02/2016. Administrateur Me Jean-François BLANC 5 Rue des Salins 34000 MONTPELLIER.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON**CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF****Jugement du 28 juin 2016**

162097 - **PHENIX DEVELOPPEMENT FRANCE EURL** - SARL à Associé unique - 1 Rue Paulin Guerin 83000 TOULON - 524 044 245 RCS TOULON.

162067

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Mme Agnès CRASSOULIS
Masseur Kinésithérapeute
1, Place Alexandre Médecin
06100 NICE

AVIS DE DEPOT DE L'ETAT DE COLLOCATION

Rôle 11/16 - Avis de dépôt de collocation au Greffe des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, dressé par Maître Stéphanie BIENFAIT Mandataire judiciaire représentant la SELAS Etude Stéphanie BIENFAIT, agissant en qualité de Mandataire Liquidateur de Mme Agnès CRASSOULIS. Les contestations seront recevables dans le délai de trente jours à compter de la date de parution au B.O.D.A.C.C. auprès du Secrétariat-Greffe de Céans. **Nice, le 4 juillet 2016. P/Le Gref-fier en Chef.**

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

SERVICE DES DOMAINES**INVENTAIRE DE LA SUCCESSION ET
PROJET DE REGLEMENT DU PASSIF**

162056 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Madame BOSCHI Liliane veuve MATTALIA**, décédé(e) le 08/08/2011 à DRAP (06), a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. **Réf : GPP 0064804269 SV 06 NE.**

INVENTAIRE DE LA SUCCESSION

162060 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Madame BALDICCHI Léa**, décédé(e) le 15/12/2012 à PEILLE (06), a établi l'inventaire. **Réf : GPP 0064805013 SV 06 NE.**

PROJET DE REGLEMENT DU PASSIF

162061 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Madame Léa BALDICCHI**, décédé(e) le 15/12/2012 à PEILLE (06) a établi le projet de règlement du passif. **Réf : GPP 0064805013 SV 06 NE.**

162108 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Monsieur Gérard SUTEAU**, décédé(e) le 20/07/2012 à NICE (06) a établi le projet de règlement du passif.

162109 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Monsieur Gérard SUTEAU**, décédé(e) le 20/07/2012 à NICE (06) a établi le projet de règlement du passif. **Réf : 0064804847.**

162054

**ULYSSE
Société d'Avocats**1-3 Allée de Chartres
33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 81 81 30 - Fax : 05 56 52 44 53

TRACKINSIGHT

SAS au capital de 4.000 €

200 avenue Roumanille - Espace Saint Philippe - Immeuble Néri - 06410 BIOT
819 440 058 RCS ANTIBES

Par décisions du 30 juin 2016, les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de 5.496.000 € pour le porter de 4.000 € à 5.500.000 € à la suite de la réalisation de l'apport partiel d'actif réalisé entre Koris International (RCS ANTIBES N°501 518 674) et la Société. Les Articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'ANTIBES. **Pour avis.**

162133

ADDITIF - Suite à l'annonce N°162031 parue dans le présent journal du 07/07/16 en page 20 il faut ajouter : Enseigne " LE PAIN DU PASTEUR".

162132

**SELAS LEXWELL
Jean-Michel NOGUEROLLES
Société d'Exercice Libéral d'Avocats
inscrite au Barreau de NICE
Tél. : 04.92 00 50 60
Fax : 04.93.66.33.78**

Par ASSP du 11/07/2016, il a été constitué une Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée : **CABINET DEN-TAIRE CAP 3000**

Capital : 20.000 €**Siège social :** Centre Commercial Cap 3000, Quartier du Lac, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

Objet social : La mise en commun de tous moyens matériels et utiles à l'exercice de la profession de ses membres. Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les immeubles, installations et appareillages nécessaires. elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire et, plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.

Gérant : M. Charles FAKOURY demeurant à 15 Allée du Villaret Vaugrenier, 06270 VILLENEUVE-LOUBET et **Co-gérant :** Mme Anne-Marie RICCI demeurant à 481 Chemins des Plateaux Fleuris 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Durée : 99 ans ans à compter de son immatriculation au RCS d'ANTIBES.

162134

Par ASSP du 30/06/16, constitution d'une Société civile immobilière dénommée "**SCI ABA & PARTNERS**" - **Capital : 1.000 €.** **Siège :** CANNES (06400) 11 Avenue Laugier, le Jean Bart. **Objet :** L'acquisition et la vente de tous biens immobiliers, situés en France. Leur mise à disposition gratuite au profit des Associés, Le cas échéant, leur location meublée ou non meublée, et leur gestion sous quelque forme que ce soit, l'entretien, l'exploitation, l'échange, l'apport en Société desdits biens, ainsi que la réalisation de tous travaux, transformations, améliorations et installations nouvelles, l'emprunt de toutes sommes nécessaires à leur acquisition ou à leur amélioration, et la constitution de sûretés immobilières sur les biens de la Société, à la garantie des emprunts contractés par la Société. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation :** RCS de CANNES. **Co-Gérants :** M. Abdulaziz Badr ALABDULJABBAR, et Mme Rehab ALJUBAIR, son épouse, demeurant à RIYADH (12342-3377-ARABIE SAOUDITE) 6995 Abi-Almanaghbi Al-Akmal St. Rahmahiah. Toutes les autres cessions de parts sociales, qu'elles interviennent à titre gratuit ou à titre onéreux, sont soumises à l'agrément des Associés.

162059

CLOTURE DE LIQUIDATION : SARL EVENAZUR au Capital de 7.623 € en liquidation, Siège : 14 Rue Vernier, 06000 NICE. RCS NICE N° 441 549 789. Lors de l'AGE du 13/07/16, les Associés ont : Approuvé le rapport des Liquidateurs Mme Claudia BENICHOU et Rozalia PORADA ainsi que les opérations de liquidation retracées, donné quitus aux Liquidateurs de leur mission, constaté la clôture des opérations de liquidation, décidé la dissolution anticipée de la Société et la radiation au RCS de NICE.



162146

**PatrickIVALDI
Serge GRANATA GOLDMAN
Bernard MONIER
Notaires
06740 CHATEAUNEUF-DE-GRASSE**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bernard MONIER Notaire sus-nommé, le 4 Juillet 2016, M. Christian Marcel Frank Benoît BUYSE, Directeur commercial, et Mme Sophie Florence Caroline GAUBERT, commerciale, son épouse, demeurant ensemble à ROQUEFORT LES PINS (Alpes Maritimes) 675 Chemin du Trastrout, mariés à la Mairie de ROQUEFORT LES PINS (Alpes Maritimes) le 17 décembre 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. ONT CHANGE LEUR REGIME MATRIMONIAL et ADOPTE le régime de la SEPARATION DE BIENS tel qu'il est établi par les Articles 1536 à 1543 du Code Civil. En conséquence, chacun d'eux conservera la propriété, l'administration, la jouissance et la libre disposition des biens meubles et immeubles leur appartenant ou qui pourront lui advenir par la suite, à quelque titre que ce soit. Les oppositions, s'il y a lieu, devront être adressées dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'Huissier, à Maître Bernard MONIER, Notaire susnommé.

**Pour avis et mention.
Bernard MONIER.**

162137

FPF SAINT JEAN**Société à responsabilité limitée****Au capital de 10.000 €****Siège social :**Place Georges Clémenceau
06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT
540 036 993 R.C.S. NICE

Par décision en date du 20 juin 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Didier FRANCHI de ses fonctions de Co-Gérant depuis le 31 mai 2016, Monsieur David FORGEOT demeurant seul Gérant à compter de cette même date.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

162153

SARL A.D.G.COM - Siège : 52 rue Vernier 06000 NICE. Capital : 3000 € RCS 501 587 430 NICE. Par délibération en date du 30/06/2016, l'AGE statuant en application de l'Article L223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Formalités au RCS de NICE.

**Consultez en un seul clic
les appels d'offres et MAPA
du département des Alpes-Maritimes
dans leur intégralité
ET LE JOURNAL EN LIGNE**

162136

Suivant acte ssp en date du 20/06/2016, il a été constitué une Société dénommée **SALU D'AZUR**

Forme : Société civile**Siège :** 06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE - 175 chemin des Cassiers.

Objet : Acquisition, rénovation, gestion, exploitation par location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CANNES.

Capital constitué d'apports en numéraire : 12.000 €

Gérance : 1°) M. DOMMA Alfons, 2°) Mme MÜLLER Margit, épouse DOMMA, demeurant ensemble à HURTH (Allemagne) Rodderstrasse 27.

Cession de parts : Librement cessibles entre Associés, entre descendants des Associés. Toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales soit en pleine propriété soit en démembrement sont soumises à l'agrément de la collectivité des Associés statuant à la majorité des 2/3 ou 3/4 au moins des Associés possédant les 2/3 du capital social.

162158

AASED S.A.R.L.**Au capital de 1.000 €****Siège social :**

Palais Martine Bâtiment B3

37 Bd Gorbella

06100 NICE

RCS NICE 503 158 230

Avis de démission d'un Co-Gérant statutaire : Décision unanime des Associés du 22/06/16 de la Société AASED, SARL au capital de 1.000 €, dont le siège social est à NICE, 37 Bd Gorbella, Palais Martine Bât B3 : Démission de M. Cyril CROUSSE de ses fonctions de Co-Gérant à compter du 23 mai 2016. M. Frédéric LEFEUVRE exercera seul les fonctions de Gérant. Modification corrélative de l'Article 18 des statuts. **Pour avis. Le Gérant.**

**LES PETITES AFFICHES
DES ALPES-MARITIMES**Société Nouvelle des Petites Affiches
des Alpes-Maritimes

R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031

Siège social, administration, rédaction, publicité :

Place du Palais

17, rue Alexandre-Mari, 06300 NICE

Tél. 04 93 80 72 72 - Fax 04 93 80 73 00

E-MAIL : annonces@petitesaffiches.fr

site internet : www.petites-affiches.fr

Directeur de la publication : J.-M. CIAIS

Commission paritaire n° 07 18 1 79 757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.

Prix HT de l'annonce fixé par arrêté ministériel.
Pour l'année 2016, le prix de la ligne est de 4.15€
pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créeurs

4, av. Estienne d'Orves - 06000 NICE

Tél. 04 93 97 40 00

DÉPÔT LÉGAL JUILLET 2016

ABONNEZ-VOUS!

JOURNAL D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

Paroles d'Experts du Chiffre & du Droit • Décryptage Socio-Économique
Actualités Locales • Marchés Publics • Portraits d'entrepreneurs

20 €

ABONNEMENT WEB EDITION NUMÉRIQUE

Chaque semaine :
LE **JOURNAL** EN LIGNE & SES ARCHIVES



TABLEAU SYNOPTIQUE EN LIGNE & SES ARCHIVES

Le résumé exhaustif des **créations, modifications & dissolutions de sociétés, ventes de fonds de commerce, procédures collectives**

Le récapitulatif des **ventes aux enchères immobilières** du département

Durée : 12 mois

38 €

ABONNEMENT PREMIUM EDITION NUMÉRIQUE + EDITION PAPIER

Chaque semaine :
LE **JOURNAL** PAPIER



LE **JOURNAL** EN LIGNE & SES ARCHIVES



TABLEAU SYNOPTIQUE

Le résumé exhaustif des **créations, modifications et dissolutions de sociétés, ventes de fonds de commerce, procédures collectives.**

Le récapitulatif des **ventes aux enchères immobilières** du département.

Durée : 12 mois

WWW.PETITES-AFFICHES.FR



Les *Petites Affiches*
DES ALPES - MARITIMES

BULLETIN D'ABONNEMENT

T 04 93 80 72 72 FAX: 04 93 80 73 00

@: abonnement@petitesaffiches.fr

✉ : 17 Rue Alexandre Mari, 06300 Nice

Site Web: www.petites-affiches.fr

JE M'ABONNE PENDANT **UN AN**

Abonnement Web **20 € TTC*** Abonnement Premium **38 € TTC***
*tarif en vigueur en France Métropolitaine & internationale

MON RÈGLEMENT

Chèque bancaire CB, Visa, Mastercard (nous contacter au 04 93 80 72 72)

Société

Nom: Prénom:

Profession: Tél. : Fax :

Email:

Adresse d'expédition du journal

N° Rue CP

Ville Comment avez-vous connu notre journal ?

JAZZ : CHOISIR ENTRE NICE ET JUAN CRUEL DILEMME SUR LA CÔTE D'AZUR !

Les deux festivals historiques proposent de belles affiches cet été mais se déroulent sur la même période : un crève-cœur pour les amateurs



© Amick CHEVALIER

Marcus Miller, qui livra un concert incandescent l'an passé sous la Pinède avec ses musiciens américains et africains, est comme chez lui à Juan.

Les trompettes de la renommée sont, cette année encore, bien embouchées pour claironner urbi et orbi que le jazz, décidément, est bien chez lui sur la Côte d'Azur ! Avec deux événements qui, hélas, pour cause d'Euro de foot et de mobilisation policière, se dérouleront à peu près sur la même période à quelques kilomètres de distance. Ce qui va obliger les amateurs à des arbitrages, alors que les étés

précédents, le public « commençait » par Nice et allait ensuite finir à Juan sa cure d'intoxication

gros mot quand ce sont les vieux briscards d'Earth Wind and Fire qui sont sur scène (le 15),

BUDDY, EDDY, PAOLO, DIANA, IBRAHIM JOHN, BRAD ET LES AUTRES...

à la note bleue Juan...

Fidèle à une ligne musicale très jazz, qui s'encanaille un peu dans le funk, ce qui n'est pas un

Jazz à Juan verra défiler sous sa pinède des valeurs sûres qui appartiennent déjà à la grande histoire: le 16, ce gamin de Buddy Guy, «*A man in the blues*», 80 ans ; d'autres débutants comme Archie Shepp et Charles Lloyd qui, au même âge que le précédent, embrasent toujours leurs ténors. Dans la série des crooners bougons que l'on adore, on retrouvera le pianiste moustachu Paolo Conte (le 23), et Monsieur Eddy que l'on ne présente plus, en nœud pap' impeccable, entouré d'un big band (le 22). On allait oublier Marcus Miller (le 21), auteur d'un concert incandescent l'année dernière, et la douceur glacée sophistiquée de Diana Krall (le 20).

Le Nice Jazz Festival verra, trente

ans après leur passage à Cimiez, le retour de Steps Ahead (le 18), qui ne cède en rien aux jeunes pousses Snarky Puppy (le 17) et au trompettiste Avishai Cohen (à ne pas confondre avec le contre-bassiste et chanteur homonyme). Mélody Gardot (le 16), Hyphen-Hyphen et Robert Plant (le 18), Yaron Herman (le 19) et le trio Scotfield-Mehldau-Giuliana (le 20) complètent une affiche ouverte au grand public. Allez soutenir le 20 les locaux de l'étape, le Spirale Trio (Laurent Rossi, piano ; Philippe Brassoud, bass et Jérôme Achat, drums) qui portent haut les couleurs du jazz azuréen. Et bien sûr, le 19, Ibrahim Maalouf, inévitable et génial.

J.-M. CHEVALIER



© DK

Mélody Gardot, invitée du Nice Jazz Festival 2016.

EN SAVOIR PLUS

www.jazzajuan.com

du 14 au 24 juillet.

www.nicejazzfestival.fr

du 16 au 20 juillet.